



## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022**

Le jeudi 15 décembre 2022 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 02 décembre 2022.

### **Présents:**

MARTIN Pierre-Yves  
BOUDJEMAI Kaïssa  
MANTEL Serge  
MONIER Annick  
MILOTI Donni  
BORDES Roselyne  
CARRATALA Henri  
LE COZ Lucie  
MICONNET Olivier  
MOULINAT-KERGOAT  
ARNAUD Philippe  
CARCREFF Corinne  
ATTARD Gérard

MAKHLOUF Dounia  
LAFARGUE Jean-Claude  
LEROUX Pierre-Olivier  
DI IORIO Rina  
MARKARIAN Olivier  
FOURNIER Marine  
CHASSAIN Clément  
BERNARD Anne  
BARATTA Jean-Pierre  
ADLANI Myriam  
DJABALI Sara  
CRALIS Christophe  
COLLET Marie-Madeleine  
MAUROBET Catherine  
AOUATI Kheireddine

BITATSI-TRACHET Françoise  
BACH Raphaël  
JOLY Nathalie  
TRILLAUD Laurent  
HODÉ Laurence  
PERRAULT Gérard  
ROSSINI Christel  
HAMZA Ali

### **Pouvoirs:**

|                                          |                                        |
|------------------------------------------|----------------------------------------|
| HERRMANN Marie-Catherine à ATTARD Gérard | KOUCHEM Yacine à LEROUX Pierre-Olivier |
| AIDOUDI Salem à BOUDJEMAI Kaïssa         | DELERUELLE Quentin à DJABALI Sara      |
| GUIMARAES Odette à BARATTA Jean-Pierre   | BEREZIN Serge à MILOTI Donni           |

### **Excusée:**

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire de séance Monsieur Donni MILOTI a été désigné pour remplir ces fonctions.

## ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

### 1- Nomination d'un(e) secrétaire de séance

|            |                                                                                                                                                                                                                       |             |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 2022-12-01 | Communication du Maire – article L.2122-22 du CGCT                                                                                                                                                                    | M. Le Maire |
| 2022-12-02 | Budget principal Ville – Décision Modificative n°2                                                                                                                                                                    | M. Mantel   |
| 2022-12-03 | Budget Principal Ville – Attribution d'un acompte sur subvention 2023 au Centre Communal d'Action Sociale                                                                                                             | M. Mantel   |
| 2022-12-04 | Budget principal Ville – autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement 2023                                                                                                                         | M. Mantel   |
| 2022-12-05 | Budget annexe Jean Lebas - Modification d'affectation des résultats                                                                                                                                                   | M. Mantel   |
| 2022-12-06 | Budget annexe Jean Lebas – Décision modificative n°2                                                                                                                                                                  | M. Mantel   |
| 2022-12-07 | Budget annexe Jean Lebas – autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement 2023                                                                                                                       | M. Mantel   |
| 2022-12-08 | Constitution d'un groupement de commandes pour les procédures de passation de marchés publics de la ville et du CCAS                                                                                                  | M. Mantel   |
| 2022-12-09 | Avance des 4/12 <sup>ème</sup> sur subventions aux associations dans l'attente du vote du budget primitif                                                                                                             | M. Baratta  |
| 2022-12-10 | Garantie d'emprunt à donner à la société CDC HABITAT pour une opération de construction en VEFA de 27 logements au 12-20 avenue du Consul Général Nordling - 1-3 rue Edouard Herriot - 4 rue Antoine de Saint-Exupéry | M. Berezin  |
| 2022-12-11 | Convention de réservation de logements à conclure avec la société CDC HABITAT 12-20 avenue du Consul Général Nordling - 1-3 rue Edouard Herriot - 4 rue Antoine de Saint-Exupéry                                      | M. Berezin  |
| 2022-12-12 | Adhésion de la Ville de Livry-Gargan à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat – Maitrisez votre énergie (ALEC – MVE)                                                                                               | M. Berezin  |
| 2022-12-13 | Désaffectation et déclassement de parcelle sur la place Jacob (assiette foncière locale transformateur halle Jacob)                                                                                                   | M Miloti    |
| 2022-12-14 | Echange parcellaire ville/copropriété Jacob                                                                                                                                                                           | M Miloti    |
| 2022-12-15 | Avis de la commune sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal arrêté par l'EPT Grand Paris Grand Est                                                                                                 | M. Aouati   |
| 2022-12-16 | Adoption de la Charte des conseils de quartier                                                                                                                                                                        | Mme Monier  |

|            |                                                                                                                                                                                                                                            |                      |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 2022-12-17 | Convention d'objectifs à conclure avec l'association My Recyclerie                                                                                                                                                                         | M Carratala          |
| 2022-12-18 | Labellisation « 500 petits patrimoines naturels d'Ile-de-France » du lac de Sévigné                                                                                                                                                        | M Carratala          |
| 2022-12-19 | Renouvellement de la convention concernant le dispositif « Un toit pour elle » visant à favoriser l'accès au logement pérenne aux femmes victimes de violences                                                                             | Mme Fournier         |
| 2022-12-20 | Convention d'objectifs et de moyens avec la « Mission Locale de la DHUYS »                                                                                                                                                                 | Mme Bordes           |
| 2022-12-21 | Charte ville Aidante Alzheimer                                                                                                                                                                                                             | Mme Collet           |
| 2022-12-22 | Convention avec la région pour les tarifs Navigo Culture au CCYM                                                                                                                                                                           | Mme Moulinat-Kergoat |
| 2022-12-23 | Convention à conclure avec la caisse d'allocations familiales concernant l'extension de l'ALSH Vauban de la commune de Livry-Gargan dans le cadre du dispositif « plan mercredi-aide nationale exceptionnelle à l'investissement en ALSH » | Mme Boudjemai        |
| 2022-12-24 | Convention territoriale globale                                                                                                                                                                                                            | Mme Boudjemai        |
| 2022-12-25 | Convention relative à la mise en place d'un espace numérique de travail en élémentaire                                                                                                                                                     | Mme Boudjemai        |
| 2022-12-26 | Signature de la convention d'objectifs et de financement – Prestation de service Relais Petite Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales                                                                                             | Mme Le Coz           |
| 2022-12-27 | Modification du règlement Coup de pouce jeunesse                                                                                                                                                                                           | Mme Makhoulf         |
| 2022-12-28 | Dénomination du terrain de football synthétique                                                                                                                                                                                            | M Arnaud             |
| 2022-12-29 | Reversement de la totalité de la recette de la billetterie de la soirée karaoké du CCYM en faveur du CALT                                                                                                                                  | M Baratta            |

## **N°2022-12-01 : COMMUNICATION DU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

**Monsieur le Maire** –Y-a-t-il des questions ? Madame HODE ?

**Madame HODÉ** – Oui, bonsoir. Ce qui est dommage, c'est que sur ce Conseil municipal, on n'ait plus les décisions détaillées comme c'était le cas auparavant. Donc, ce serait bien de les remettre dans le dossier. On aimerait savoir sur la préemption, sur Chanzy, le prix de la préemption.

**Monsieur le Maire** – Alors, sur les décisions, peut-être qu'il n'y en a pas eu depuis le dernier Conseil municipal qui s'est déroulé le 3. Et sur la préemption, de mémoire, elle était à hauteur de 265 000 euros sur le boulevard de Chanzy.

**Un intervenant** – Oui, c'est bien ça.

**Monsieur le Maire** – Pas d'autres questions ? Merci. Nous passons aux délibérations budgétaires. Je propose de laisser la parole à Monsieur MANTEL.

## **N°2022-12-02 : BUDGET PRINCIPAL VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Monsieur MANTEL** – Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Cette délibération n°2, qui concerne le budget principal de la Ville, concerne une décision modificative n°2. C'est suite à différentes évolutions du budget 2022 d'ordre technique ou de règle en section de fonctionnement et d'investissement. Ces évolutions, comme sont notées dans la délibération, sont fléchées en informatique pour la cybersécurité et sur le lac de Sévigné dans le cadre du projet de sa requalification. Cela permet également, à travers cette délibération et cette modification n°2, de remettre une opération à zéro concernant l'option de tirage qui a été notifiée à hauteur de 7,5 millions d'euros, qui reste une opération neutre qui avait été prévue dans une possibilité de recours dans le cadre d'une ligne de trésorerie du tirage pour payer des travaux. Ce soir, je vous mets cette délibération au vote. Merci.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur MANTEL. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? J'en vois une, Madame HODE, je vous laisse la parole.

**Madame HODÉ** – Sur cette décision modificative, nous comprenons que nous votons de nouvelles études pour le lac de Sévigné. Notre question, c'est : quand les travaux vont-ils commencer ? Parce qu'on voit beaucoup d'études et ce serait bien aussi de passer à la phase de réalisation. Donc, on voudrait avoir une idée des études qui restent encore à mener.

**Monsieur le Maire** – Monsieur MANTEL ?

**Monsieur MANTEL** – Madame HODE, je pense que Laurent TRILLAUD pourra m'accompagner sur cette réponse, puisqu'on en a discuté en CAO lorsque ça nous a été présenté. En CAO, nous avons validé les différentes AMO dans le cadre de cette requalification. Et nous avons un phasage sur trois ans, avec un démarrage des travaux en mars 2023.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur MANTEL, de ces précisions, sur un projet mené ardemment par la Ville. Et en effet, il est important de pouvoir mener des études avant de pouvoir aussi commencer certains travaux, des études géologiques notamment.

On ne fait pas des travaux au hasard et on mène toutes les études nécessaires à ce que celles-ci puissent avoir un déroulement de planning avec une bonne analyse, parce qu'on le sait très bien, si on ne fait pas les bonnes analyses au départ, les bonnes études, on se retrouve avec des surprises. Donc, il est important de pouvoir mesurer tous les risques, afin que les entreprises qui postuleront ou qui ont postulé aient connaissance de tous les problèmes qui peuvent être engendrés par les travaux. C'est quand même valorisant d'avoir un projet de valorisation de ce plan d'eau.

Je rappelle que le dernier curage a été fait en 1988, que ce site mérite une valorisation, mérite aussi une préservation de ces espaces. Je pense que c'était tout l'intérêt que nous avons en démolissant les maisons, en préemptant au fur et à mesure aussi les maisons, en mettant en place également une procédure pour pouvoir voir la qualité des eaux et la provenance. Je pense qu'on ne peut que mettre en avant ce projet et le soutenir, quelle que soit la position où on peut être dans cette instance. Qui est contre ? Abstentions ? Qui est pour ? Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à la majorité par :*

**- 34 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves  
BOUDJEMAI Kaïssa + AIDOU DI Salem  
MANTEL Serge  
MONIER Annick  
MILOTI Donni + BEREZIN Serge  
BORDES Roselyne  
CARRATALA Henri  
LE COZ Lucie  
MICONNET Olivier  
MOULINAT- KERGOAT Hélène  
ARNAUD Philippe  
CARCREFF Corinne  
MAKHLOUF Dounia  
LAFARGUE Jean-Claude + BERNARD Anne  
LEROUX Pierre-Olivier + KOUCEM Yacine

MARKARIAN Olivier  
FOURNIER Marine  
CHASSAIN Clément  
BARATTA Jean-Pierre + GUIMARAES Odette  
ADLANI Myriam  
DJABALI Sara + DELERUELLE Quentin  
CRALIS Christophe  
COLLET Marie-Madeleine  
MAUROBET Catherine  
ATTARD Gérard +  
HERRMANN Marie-Catherine

**- 03 abstentions :**

BACH Raphaël  
JOLY Nathalie  
TRILLAUD Laurent

**- 03 voix contre :**

HODÉ Laurence  
PERRAULT Gérard  
ROSSINI Christel

**N°2022-12-03 : BUDGET PRINCIPAL VILLE – ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION 2023 AU CENTRE COMMERCIAL D'ACTION SOCIALE**

**Monsieur le Maire** – Monsieur MANTEL, vous avez la parole.

**Monsieur MANTEL** – Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération que nous avons l'habitude de passer en fin d'année budgétaire dans le cadre du CCAS et pour qu'il puisse commencer et continuer son action sociale sur le premier trimestre 2023. Il est important de lui attribuer un acompte sur sa subvention. Celle-ci sera de 700 000 euros. Je vous demande ce soir de voter cette délibération. Merci.

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**N°2022-12-04 : BUDGET PRINCIPAL VILLE – AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT 2023**

**Monsieur le Maire** – Monsieur MANTEL, vous avez toujours la parole.

**Monsieur MANTEL** – A l'identique de la délibération précédente, c'est aussi une délibération quotidienne, qui permet d'attribuer une ouverture spéciale de crédits à la section d'investissement à hauteur de 25 %, et cela pour autoriser le Maire à engager, à liquider et de mandater des travaux qui auraient lieu sur l'exercice 2023. Comme je vous le disais, cette ouverture spéciale de crédits est à hauteur d'un quart des crédits d'investissement qui ont été sur l'année 2022. Pour exemple, dans la délibération, vous avez le tableau par chapitre. Donc, cette demande d'ouverture de crédit est à hauteur d'un peu plus de 2,5 millions.

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Monsieur MANTEL, vous pouvez passer et procéder au vote.

**Monsieur MANTEL** – Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur MANTEL. Délibération numéro cinq.

**N°2022-12-05 : BUDGET ANNEXE JEAN LEBAS – MODIFICATION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS**

**Monsieur MANTEL** – C'est une délibération qui a été établie à la demande du trésorier payeur, dans le cadre de modifier le résultat du compte 01 du budget 2022 du foyer Jean Lebas, qui est réduit de 79,07 euros. Je vous demande ce soir de valider cette délibération.

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Monsieur MANTEL. Vous pouvez procéder au vote.

**Monsieur MANTEL** – Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **N°2022-12-06 : BUDGET ANNEXE JEAN LEBAS – DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Monsieur le Maire** – Monsieur MANTEL, vous avez la parole.

**Monsieur MANTEL** – Suite à la délibération que nous venons de voter, il est important de la notifier à travers une décision modificative n°2, où nous retrouvons cette inscription sur la ligne 01 du budget de l'exercice, à savoir ces 79,07 euros en écriture que l'on retrouve en recettes comme en dépenses d'investissement. Nous en profitons également pour abonder la section de fonctionnement en recettes dans le cadre d'un remboursement de la société Veolia sur une délibération que nous avons votée au dernier Conseil municipal, suite à une fuite d'eau.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur MANTEL. Y a - t - il des questions ? N'en voyant pas, Monsieur MANTEL, vous pouvez procéder au vote.

**Monsieur MANTEL** – Merci, Monsieur le Maire. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci mes chers collègues.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **N°2022-12-07 : BUDGET ANNEXE JEAN LEBAS – AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT 2023**

**Monsieur le Maire** – Monsieur MANTEL, vous avez toujours la parole.

**Monsieur MANTEL** – A l'identique de la délibération que nous avons votée concernant le budget principal de la Ville, cette délibération concerne l'ouverture de crédits sur le budget annexe de la Ville, pour le foyer de la résidence Jean Lebas. Donc, à l'identique, ouverture de crédits à hauteur de 25 % du montant des crédits qui étaient autorisés sur 2022, à savoir un peu moins de 15 000 euros sur ce budget annexe. Je vous demande de voter cette délibération ce soir.

**Monsieur le Maire** – Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Monsieur MANTEL, vous avez la parole pour procéder au vote.

**Monsieur MANTEL** – Merci, Monsieur le Maire. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **N°2022-12-08 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PROCÉDURES DE PASSATION DE MARCHES PUBLICS DE LA VILLE ET DU CCAS**

**Monsieur le Maire** – Monsieur MANTEL, vous avez la parole.

**Monsieur MANTEL** – Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération que nous avons l'habitude de vous présenter et de voter. Dans le cadre de marchés qui se terminent, il est important de lancer un groupement de commandes entre le CCAS et la Ville, qui permet au CCAS de bénéficier de prix intéressants à travers ce groupement de commandes. Ce groupement de commandes sera axé sur la fourniture, la livraison et le montage d'installations de mobiliers de bureau, mais également d'assurance.

Il est intéressant, dans le cadre de ces appels de ces marchés, de mettre un groupement de commandes. Je vous demande de voter cette délibération de ce soir.

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, Monsieur MANTEL. Vous pouvez procéder au vote, avec l'arrivée de Madame BITATSI-TRACHET.

**Monsieur MANTEL** – Merci. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie, mes chers collègues.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur MANTEL, pour la présentation de ces délibérations. Nous allons passer à la délibération n°9 et je vais laisser la parole à Monsieur BARATTA.

**N°2022-12-09 : AVANCE DES 4/12<sup>e</sup> SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

**Monsieur BARATTA** – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, la délibération fixant le montant annuel des subventions aux associations est traditionnellement fixée en même temps que le vote du budget primitif, c'est-à-dire en avril. Afin d'assurer la continuité de leur fonctionnement, il peut être nécessaire de verser un acompte en début d'année à certaines associations qui en font la demande, ainsi, pour leur éviter des difficultés de trésorerie jusqu'au vote du budget. Il vous est proposé de leur verser une première aide de la subvention selon le tableau annexé à cette délibération, qui représente 4/12<sup>e</sup> des subventions 2022 et qui tient compte bilans d'activité de ces associations.

Les montants sont proposés au regard des activités réalisées, reportées ou annulées. Les montants définitifs des subventions annuelles seront arrêtés en même temps que le vote du budget primitif 2023 et incluront le montant déjà versé. Il vous est donc demandé ce soir, de décider de verser un acompte de 4/12<sup>e</sup> du montant des subventions qui étaient inscrites au budget primitif de l'année 2022 aux associations suivant le tableau annexé. Merci, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur BARATTA. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, Monsieur BARATTA, vous pouvez procéder au vote.

**Monsieur BARATTA** – Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**N°2022-12-10 : GARANTIE D'EMPRUNT A DONNER A LA SOCIETE CDC HABITAT POUR UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION EN VEFA DE 27 LOGEMENTS AU 12-20 AVENUE DU CONSUL GENERAL NORDLING – 1-3 RUE ÉDOUARD HERRIOT – 4 RUE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY**

**Monsieur le Maire** – Je vais proposer à Monsieur MILOTI de présenter la délibération n°10 et la n°11 en tant que rapporteur. Monsieur MILOTI, vous avez la parole.

**Monsieur MILOTI** – Re-bonsoir à tous. En effet, comme vous le dites, Monsieur le Maire, la société CDC Habitat a sollicité la Ville pour une garantie d'emprunt pour l'achat de 27 logements en VEFA sur l'opération de 12-20 Avenue du Général Nordling. Est-ce qu'il y a des commentaires ?

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Monsieur MILOTI, vous pouvez procéder d'abord à la délibération n°10, et après, à la délibération n°11.

**Monsieur MILOTI** – Pour la 10, qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui est contre ? Le reste est pour.

*La délibération est adoptée à la majorité par :*

**38 voix pour :**

|                                          |                                       |
|------------------------------------------|---------------------------------------|
| MARTIN Pierre-Yves                       | LEROUX Pierre-Olivier + KOUCEM Yacine |
| BOUDJEMAI Kaïssa + AIDOU DI Salem        | DI IORIO Rina                         |
| MANTEL Serge                             | MARKARIAN Olivier                     |
| MONIER Annick                            | FOURNIER Marine                       |
| MILOTI Donni + BEREZIN Serge             | CHASSAIN Clément                      |
| BORDES Roselyne                          | BARATTA Jean-Pierre + GUIMARAES       |
| CARRATALA Henri                          | ADLANI Myriam                         |
| LE COZ Lucie                             | DJABALI Sara + DELERUELLE Quentin     |
| MICONNET Olivier                         | CRALIS Christophe                     |
| MOULINAT- KERGOAT Hélène                 | COLLET Marie-Madeleine                |
| ARNAUD Philippe                          | MAUROBET Catherine                    |
| CARCREFF Corinne                         | AOUATI Kheireddine                    |
| ATTARD Gérard + HERRMANN Marie-Catherine | HODÉ Laurence                         |
| MAKHLOUF Dounia                          | PERRAULT Gérard                       |
| LAFARGUE Jean-Claude + BERNARD Anne      | ROSSINI Christel                      |
|                                          | HAMZA Ali                             |

**04 abstentions :**

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| BITATSI-TRACHET Françoise | BACH Raphaël     |
| JOLY Nathalie             | TRILLAUD Laurent |

**Monsieur le Maire** – Très bien, la délibération 11.

**N°2022-12-11 : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS A CONCLURE AVEC LA SOCIETE CDC HABITAT 12-20 AVENUE DU CONSUL GENERAL NORDLING – 1-3 RUE ÉDOUARD HERRIOT – 4 RUE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY**

**Monsieur MILOTI** – Cette délibération fait suite à la délibération 10. On va conclure une convention de réservation de logement avec la société CDC Habitat pour la même adresse, 12-20, Avenue du Consul Général Nordling. Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur le Maire** – Je n'en vois pas. Vous pouvez procéder au vote.

**Monsieur MILOTI** – Qui s'abstient ? Toujours quatre abstentions. Qui est contre ? Le reste est pour.

*La délibération est adoptée à la majorité par :*

**38 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves  
BOUDJEMAI Kaïssa + AIDOU DI Salem  
MANTEL Serge  
MONIER Annick  
MILOTI Donni + BEREZIN Serge  
BORDES Roselyne  
CARRATALA Henri  
LE COZ Lucie  
MICONNET Olivier  
MOULINAT- KERGOAT Hélène  
ARNAUD Philippe  
CARCREFF Corinne  
ATTARD Gérard + HERRMANN Marie-  
MAKHLOUF Dounia  
LAFARGUE Jean-Claude + BERNARD Anne

LEROUX Pierre-Olivier + KOUCEM Yacine  
DI IORIO Rina  
MARKARIAN Olivier  
FOURNIER Marine  
CHASSAIN Clément  
BARATTA Jean-Pierre + GUIMARAES  
ADLANI Myriam  
DJABALI Sara + DELERUELLE Quentin  
CRALIS Christophe  
COLLET Marie-Madeleine  
MAUROBET Catherine  
AOUATI Kheireddine  
HODÉ Laurence  
PERRAULT Gérard  
ROSSINI Christel  
HAMZA Ali

**04 abstentions :**

BITATSI-TRACHET Françoise  
BACH Raphaël  
JOLY Nathalie  
TRILLAUD Laurent

**Monsieur le Maire** – Merci beaucoup, Monsieur MILOTI. Délibération n°12. Je propose que ce soit Monsieur CARRATALA qui en soit le rapporteur. Monsieur CARRATALA, vous avez la parole.

**N°2022-12-12 : ADHESION DE LA VILLE DE LIVRY-GARGAN A L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT – MAÎTRISEZ VOTRE ENERGIE (ALEC- MVE)**

**Monsieur CARRATALA** – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues, Mesdames et Messieurs. Pour cette délibération, il s'agit d'aller vers l'adhésion de la Ville de Livry-Gargan à l'Agence. Alors, pour ne pas qu'il y ait de confusion, l'Agence locale de l'énergie, du climat, donc l'ALEC, Maîtrisez votre énergie, MVE. Il s'agit bien de cette entité-là. Il faut savoir déjà quel est le contexte de cette ALEC – MVE, quel rôle elle joue ? Elle a un rôle de conseil au niveau de l'Est parisien où elle est principalement implantée.

Elle a un rôle de conseil auprès à la fois des habitants et également des collectivités. C'est ce double rôle que nous avons en perspective.

Elle accompagne via un dispositif et via les conseillers France Rénov', un dispositif bien connu, je crois, qui accompagneront les Livryens gratuitement et de manière personnalisée dans le projet de rénovation énergétique de leur logement et répondre à toute question liée aux travaux permettant une maîtrise de l'énergie. Donc, c'est tout à fait d'actualité. Ils peuvent conseiller également sur les perspectives de travaux et orienter vers des artisans reconnus garants pour l'environnement, donc des artisans qui travaillent dans les bons états de l'art.

Les missions, comme je vous l'ai dit, se font auprès des habitants et auprès des collectivités. Auprès des habitants, il s'agit de missions de conseil et de sensibilisation. Un service public gratuit d'informations, des conseils et des objectifs personnalisés pour l'amélioration de leur bâti. Cela concerne aussi bien le neuf que la réhabilitation, auprès des propriétaires ou copropriétaires. Il y a une action spécifique à destination des publics précaires ou fragiles, en lien avec d'autres dispositifs nationaux d'aide, le programme Habiter Mieux par exemple, et les opérateurs délégataires de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, l'ANAH.

Vis-à-vis des collectivités locales et adhérentes, là aussi, il y a une mission d'accompagnement autour de travaux d'ingénierie, de réflexion et d'élaboration de politiques énergie et climat. Il y a aussi des appuis techniques ponctuels pour mettre en œuvre les politiques qui ont été décidées. Là aussi, l'accompagnement se fait en interaction avec les collectivités auprès des publics précaires. Il y a aussi des outils autour de la gestion du patrimoine public concernant les fluides, c'est-à-dire la maîtrise de la consommation des fluides. Nous avons tous ces objectifs qui sont portés par l'ALEC-MVE.

Pour ce qui est du descriptif de l'opération, le contexte, c'est que la Ville s'est engagée, vous le savez, avec notre plan développement durable et ça rentre directement dans ce plan de développement durable. Et sur les aspects de maîtrise de consommation de l'énergie, il y a aussi la loi climat qui nous encadre, avec un objectif de baisse des émissions de CO<sub>2</sub> de 40 % et augmenter la part des énergies renouvelables de 27 %. Tout ce qui contribue, vis-à-vis des habitants et des collectivités ici, avec cette démarche, va nous permettre de contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Très concrètement, vis-à-vis de la Ville, il y a une déclinaison communale, puisque ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a une interaction avec Grand Paris Grand Est, qui directement, est en lien avec le programme. Mais pour la Ville de Livry-Gargan en particulier, il y a des engagements vis-à-vis de l'adhésion GPGE, Grand Paris Grand Est. La déclinaison locale, ce seront six permanences sur Livry. Les dates seront précisées en temps utile, pour que les Livryens puissent prendre rendez-vous et engager des démarches d'information.

50 premiers contacts avec des ménages intéressés, 36 rendez-vous et élaboration de dossiers, dix accompagnements de rénovations de maisons PREP, deux à trois accompagnements de rénovation et de copropriété, un stand d'information sur un événement dans la commune, une conférence sur l'habitat, une balade thermique et un événement autour des enjeux du développement durable. Voilà un panel d'activités qui seront des indicateurs de suivi aussi. Ce sont les attentes que Livry-Gargan aura vis-à-vis de l'ALEC-MVE et devront nous tenir informés de l'avancée autour de ces objectifs.

En ce qui concerne l'impact financier, il y a un coût de cette adhésion. C'est un coût forfaitaire en regard du nombre d'habitants. Là, pour Livry-Gargan, c'est un total de 11 500 euros correspondant à 46 000 habitants, avec une cotisation unitaire de 0,25 euro par habitant. Donc, on arrive à 11500 euros. Ça, c'est la partie financière.

Il est donc demandée au Conseil municipal d'approuver les statuts de l'Agence locale de l'énergie et du climat, Maîtrisez votre énergie, d'approuver l'adhésion de la Ville de Livry-Gargan à l'Agence locale de l'énergie et du climat, ALEC Maîtrisez votre énergie, d'autoriser le Maire à signer tous documents qui seraient liés à cette adhésion et de préciser aussi qu'une délibération sera proposée ultérieurement au Conseil municipal en faveur du renforcement du partenariat avec l'ALEC-MVE, avec la définition d'actions locales qui prendront la forme d'une convention.

Parce que si, en effet, j'ai pu vous lister les principales actions du package, on va dire, il y aura aussi des actions un peu plus spécifiques qui pourront être discutées avec l'ALEC dans le cadre d'une convention qui sera à définir en son temps. Voilà, je vous ai présenté les principaux éléments du dispositif, s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur CARRATALA. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Monsieur CARRATALA, vous pouvez procéder au vote.

**Monsieur CARRATALA** – Bien, je procède au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Monsieur le Maire** – Bravo. Cela montre notre volonté de travailler avec les habitants sur la préservation de leur tissu pavillonnaire de leur maison et de les accompagner dans les différents dispositifs qui pourraient être mis en place, soit par l'État, soit par des organismes partenaires. Je pense que c'est une bonne solution et c'est ce qu'attendent les habitants concrètement. Merci, Monsieur CARRATALA. Délibérations n°13 et 14. Je propose que Monsieur MILOTI les présente conjointement.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **N°2022-12-13 : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE PARCELLE SUR LA PLACE JACOB (ASSIETTE FONCIÈRE LOCALE TRANSFORMATEUR HALLE JACOB)**

**Monsieur MILOTI** – Oui, Monsieur le Maire. Je vous invite à ouvrir l'annexe qui est attachée à cette délibération et à l'extrait du cadastre, ainsi que le schéma qui va vous aider à mieux comprendre l'explication de texte. Dans le cadre de l'opération immobilière comprenant la Halle du Marché, l'implantation d'un transformateur électrique est nécessaire. Or il est apparu que les limites réelles sur le terrain de la place Jacob ne correspondent pas aux limites figurant sur le cadastre. Une partie du domaine public de la place Jacob est occupée par un immeuble d'habitation avec rez-de-chaussée à usage commercial, achevé depuis plus de 30 ans.

Cette copropriété appartient à des associés de la SCI Jacob pour une surface d'un mètre. C'est-à-dire que l'immeuble qui existe déjà depuis 30 ans emprunte un mètre carré, sur l'espace de la place Jacob. Par ailleurs, il y a 97 mètres carrés de la place Jacob qui s'avère appartenir à la copropriété précédemment citée. C'est-à-dire qu'ils ont empiété d'un mètre carré sur la Ville. Et il y a 97 mètres carrés de la place Jacob qui appartient à la copropriété qui gère cet immeuble. Donc l'immeuble, pour être tout à fait précis, c'est du 19 au 21, rue Eugène Massé. Il est proposé aujourd'hui de procéder à la régularisation de cette situation, afin qu'on leur cède un mètre carré et que nous récupérions les 97 mètres carrés pour les intégrer définitivement à la place Jacob. Voilà pour l'explication de texte. Vous avez les schémas devant les yeux. Est-ce que vous avez des questions ?

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur MILOTI. Y a-t-il des questions ? Madame HODE ?

**Madame HODÉ** – Oui, j'ai juste une question. Cela va me permettre de revenir sur le fait que la CADA nous a donné accès aux pièces du dossier, qui nous permettraient de comprendre pourquoi le marché a été cédé au promoteur Les nouveaux constructeurs. Il y avait une décision de la CADA en notre faveur. On a eu une réunion, mais on n'a toujours pas les documents. On ne sait toujours pas sur quels critères on a cédé cette propriété municipale aux Nouveaux constructeurs, donc j'espère qu'on va retrouver ces documents. Si on les retrouve, s'ils existent, c'est qu'a priori, on va pouvoir avoir accès.

Si par contre ils ont été détruits, c'est embêtant, parce qu'il y a quand même une obligation d'archiver des documents aussi importants. Donc, j'espère vraiment qu'on va les retrouver et qu'on va pouvoir avoir accès, comme la CADA nous a donné cette possibilité, de comprendre enfin sur quelle base la municipalité a choisi de céder cette propriété aux Nouveaux constructeurs, parce que le mystère reste entier.

**Monsieur le Maire** – Merci. Madame BITATSI-TRACHET ?

**Madame BITATSI-TRACHET** – J'ai vraiment essayé de comprendre, mais je ne comprends pas pourquoi, sur cet immeuble qui est construit depuis 30 ans, brusquement, on se rend compte qu'il y a des deux côtés...

**Monsieur MILOTI** – Exactement, des deux côtés, oui.

**Madame BITATSI-TRACHET** – Il y a d'un côté, un mètre carré sur lequel l'immeuble est construit, qui appartenait à place Jacob, et si j'ai bien compris, 97 mètres carrés qui appartenaient à l'immeuble, mais qui sont actuellement sur la place Jacob, c'est ça ?

**Monsieur MILOTI** – Exactement.

**Madame BITATSI-TRACHET** – C'est un peu bête de s'en rendre compte tant d'années après. Je voulais préciser que c'est quand même un peu fou, surtout que cette place Jacob, depuis qu'il y a cette idée de revoir comment la place a été faite, après l'histoire du marché et tout ça, je ne reviens pas sur ce que vient de dire Marie-Laure, on reviendra sans doute à d'autres moments sur cette question-là, mais c'est fou qu'on ne se soit jamais aperçu qu'il y avait comme ça 97 mètres carrés de la place qui appartenait à quelqu'un d'autre et une partie qui appartenait à la place qui était donnée à quelqu'un d'autre.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame BITATSI-TRACHET, mais cela fait plus de 30 ans que le permis a été délivré sur Eugène Massé et qu'il n'y a pas eu de régularisation de faite. Au moment du permis d'ailleurs, pour la petite histoire, c'était l'emplacement des poubelles du marché qui avaient été mises sur le terrain de la copropriété. Donc à un moment donné, il y a des histoires comme celle-ci. On régularise aujourd'hui et au moins, ce sera fait pour l'histoire.

Madame HODÉ, vous avez consulté le dossier. On a fait un cahier des charges. On a montré tout ce qu'on avait. Les agents administratifs sont partis. Une consultation a quand même été faite avec une commission qui avait été mise en place. Vous avez eu ces éléments-là. Donc, le constructeur LNC a présenté une offre qui a été jugée la plus pertinente par cette commission, qui avait été mise en place au regard du projet et pour mettre en valeur également le foncier. Madame HODE ?

**Madame HODÉ** – Vous nous dites qu'il y a eu une commission qui s'est décidée sur le choix des Nouveaux constructeurs, mais justement, on n'en a aucune trace. Il y a quand même une obligation de garder des traces pour des documents aussi importants. Là, on est incapable de savoir sur quels critères vous avez choisi. Je comprends bien qu'il y a eu une réunion, que vous avez travaillé dessus, mais ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi il n'y a aucune trace de ce travail. Effectivement, les administratifs sont partis, mais normalement, les administratifs peuvent partir, mais il reste leur dossier, ils ne partent pas avec tout. Ce n'est pas possible. Je n'ai jamais vu ça dans la fonction publique.

**Monsieur le Maire** – Madame HODÉ, il faut arrêter. D'accord, vous n'avez jamais vu ça, mais le nombre de pièces qu'on a perdues quand on est arrivé en mairie, qu'on n'a pas retrouvées, parce qu'elles avaient été détruites. Une commission n'était pas obligatoire sur ce principe. Une commission s'est tenue avec un élu et des administratifs. Il y a eu une décision de prise par rapport à différents projets, parce qu'il y avait trois ou quatre candidats. Mais ce n'était pas obligatoire, on pouvait passer autrement, comme on le fait d'habitude, sur une parcelle Ville ...

**Madame HODÉ** – Comme vous vous souvenez très bien de ce dossier, sur quels critères ?

**Monsieur le Maire** – Sur les critères de projets qui ont été mis en place, du prix et de la valorisation du foncier. La commission qui s'est réunie avec des administratifs et un élu a mis en place cette procédure et l'a mise ensuite en projet de délibération, puisqu'on est passé ensuite en délibération au sein de ce Conseil municipal pour la vente de cette parcelle. Cette délibération a même été attaquée. D'ailleurs, elle a été déboutée au tribunal administratif. Monsieur MILOTI, vous pouvez procéder au vote de la délibération numéro 13, et après la délibération 14.

**Madame HODÉ** – Il y a des élus qui voudraient prendre la parole.

**Monsieur le Maire** – Monsieur HAMZA ?

**Monsieur HAMZA** – En fait, ça n'a rien à voir avec la délibération. C'est simplement qu'on nous demande de signer l'arrêté de signature. Je voudrais comprendre simplement. On me met absent au vote du 24 novembre, alors que j'ai fait une procuration auprès de votre directrice de cabinet à ce que ce soit, Monsieur Olivier MICONNET. Est-ce qu'on a tenu compte du fait que j'aie donné la procuration ou pas du tout ?

**Monsieur le Maire** – Non, je ne pense pas.

**Monsieur HAMZA** – Qu'est-ce que cela veut dire ?

**Monsieur le Maire** – Il n'y a pas eu de prise en compte de votre procuration.

**Monsieur HAMZA** - D'accord, mais je l'ai envoyée. Vous l'avez eue ?

**Monsieur le Maire** – Je ne l'ai pas eue.

**Monsieur HAMZA** – J'ai envoyé un mail.

**Monsieur le Maire** – On ne l'a pas eu.

**Monsieur HAMZA** – Non, ce n'est pas possible.

**Monsieur le Maire** – Monsieur HAMZA, on regardera ça tout à l'heure. Là, on était sur une délibération. Je propose à Monsieur MILOTI de passer au vote de la délibération n°13.

**Monsieur MILOTI** – La délibération n°13, je rappelle qu'il s'agit de cet échange de parcelles. Qui s'abstient ? Quatre. Qui est contre ? Le reste est pour.

*La délibération est adoptée à la majorité par :*

**38 voix pour :**

|                                          |                                        |
|------------------------------------------|----------------------------------------|
| MARTIN Pierre-Yves                       | LEROUX Pierre-Olivier + KOUCEM Yacine  |
| BOUDJEMAI Kaïssa + AIDOU DI Salem        | DI IORIO Rina                          |
| MANTEL Serge                             | MARKARIAN Olivier                      |
| MONIER Annick                            | FOURNIER Marine                        |
| MILOTI Donni + BEREZIN Serge             | CHASSAIN Clément                       |
| BORDES Roselyne                          | BARATTA Jean-Pierre + GUIMARAES Odette |
| CARRATALA Henri                          | ADLANI Myriam                          |
| LE COZ Lucie                             | DJABALI Sara + DELERUELLE Quentin      |
| MICONNET Olivier                         | CRALIS Christophe                      |
| MOULINAT- KERGOAT Hélène                 | COLLET Marie-Madeleine                 |
| ARNAUD Philippe                          | MAUROBET Catherine                     |
| CARCREFF Corinne                         | AOUATI Kheireddine                     |
| ATTARD Gérard + HERRMANN Marie-Catherine | HODÉ Laurence                          |
| MAKHLOUF Dounia                          | PERRAULT Gérard                        |
| LAFARGUE Jean-Claude + BERNARD Anne      | ROSSINI Christel                       |

**04 abstentions :**

BITATSI-TRACHET Françoise  
BACH Raphaël  
JOLY Nathalie  
TRILLAUD Laurent

**N°2022-12-14 : ÉCHANGE PARCELLAIRE VILLE/COPROPRIÉTÉ JACOB**

**Monsieur le Maire** – Merci. Passons à la délibération n°14, qui va dans le même principe. Vous pouvez passer au vote, Monsieur MILOTI.

**Monsieur MILOTI** – Oui, la délibération n°14 concerne l'échange parcellaire Ville-copropriété Jacob. Qui s'abstient ? Toujours quatre abstentions. Qui est contre ? Le reste est pour. Monsieur le Maire ?

*La délibération est adoptée à la majorité par :*

**38 voix pour :**

|                                          |                                        |
|------------------------------------------|----------------------------------------|
| MARTIN Pierre-Yves                       | LEROUX Pierre-Olivier + KOUCEM Yacine  |
| BOUDJEMAI Kaïssa + AIDOU DI Salem        | DI IORIO Rina                          |
| MANTEL Serge                             | MARKARIAN Olivier                      |
| MONIER Annick                            | FOURNIER Marine                        |
| MILOTI Donni + BEREZIN Serge             | CHASSAIN Clément                       |
| BORDES Roselyne                          | BARATTA Jean-Pierre + GUIMARAES Odette |
| CARRATALA Henri                          | ADLANI Myriam                          |
| LE COZ Lucie                             | DJABALI Sara + DELERUELLE Quentin      |
| MICONNET Olivier                         | CRALIS Christophe                      |
| MOULINAT- KERGOAT Hélène                 | COLLET Marie-Madeleine                 |
| ARNAUD Philippe                          | MAUROBET Catherine                     |
| CARCREFF Corinne                         | AOUATI Kheireddine                     |
| ATTARD Gérard + HERRMANN Marie-Catherine | HODÉ Laurence                          |
| MAKHLOUF Dounia                          | PERRAULT Gérard                        |
| LAFARGUE Jean-Claude + BERNARD Anne      | ROSSINI Christel                       |

#### **04 abstentions :**

BITATSI-TRACHET Françoise

BACH Raphaël

JOLY Nathalie

TRILLAUD Laurent

#### **N°2022-12-15 : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL ARRETE PAR L'EPT GRAND PARIS GRAND EST**

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur MILOTI. Passons à la délibération n°15. Monsieur AOUATI, vous avez la parole.

**Monsieur AOUATI** – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, par délibération du 16 avril 2019, le Conseil de territoire a prescrit l'élaboration du règlement local de publicité intercommunale Grand Paris Grand Est et a défini les objectifs de l'élaboration et les modalités de concertation. En ce qui concerne les objectifs, il s'agit de :

- Intégrer au sein du règlement local de publicité, les nouvelles dispositions législatives et réglementaires relatives aux règlements locaux de publicité ;
- Préserver la qualité du cadre de vie et du paysage du territoire du Grand Paris Grand Est en tenant compte des spécificités des différentes communes membres ;
- Favoriser une meilleure intégration paysagère des dispositifs d'enseignes et pré-enseignes de publicité ;
- Prendre en compte les besoins en communication et en animation des acteurs économiques et commerciaux ;
- Lutter contre la pollution visuelle des dispositifs d'enseignes lumineuses.

Le débat sur les orientations du règlement local de publicité intercommunale s'est tenu au sein du Conseil de territoire le 18 mai 2021. Ces orientations se déclinent selon six axes :

- 1<sup>er</sup> axe : préserver les abords des grandes coupures vertes ;
- 2<sup>e</sup> axe : améliorer l'insertion de chaque secteur commercial et d'activité en répondant à leurs besoins particuliers ;
- 3<sup>e</sup> axe : améliorer la visibilité des points commerciaux, notamment le long des routes nationales ;
- 4<sup>e</sup> axe : valoriser les perceptions des centres-villes et secteurs patrimoniaux ;
- 5<sup>e</sup> axe : préserver le secteur résidentiel par une limitation du dispositif publicitaire ;

- 6<sup>e</sup> axe : anticiper la montée en puissance de l'affichage lumineux et notamment numérique.

Le RLPI de l'entreprise publique territoriale Grand Paris Grand Est définit cinq zones de publicité :

- La zone ZP0, qui couvre les secteurs paysagers naturels, dans laquelle toute publicité est interdite ;
- La zone ZP1, qui couvre la majeure partie des secteurs résidentiels et des centres-villes et dans laquelle les dispositifs publicitaires muraux et scellés au sol sont interdits ;
- La zone ZP2, qui couvre les axes routiers et les quais de gare, dans laquelle les dispositifs publicitaires muraux et scellés au sol sont autorisés ;
- Deux zones, ZP3 A et ZP3 B, qui couvrent respectivement les zones d'activités industrielles et les zones d'activités commerciales, avec des règles plus souples, notamment pour les enseignes.

Le RLPI réglemente les dimensions et les conditions d'implantation de ces dispositifs. Il doit définir également les horaires d'extinction de la publicité lumineuse. Une plage d'extinction de 23 heures à six heures du matin est proposée. Elle ne s'applique pas à la publicité sur les abris voyageurs. Le RLPI propose également d'étendre les horaires d'extinction nocturne des enseignes lumineuses de 23 heures à six heures du matin, sauf si l'activité est comprise entre 22 heures et sept heures du matin.

Les versions successives du projet de règlement ont fait l'objet d'échanges réguliers avec les communes. La concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées a été conduite au travers notamment de l'information diffusée sur le site Internet du Grand Paris Grand Est, d'une exposition dans les 14 communes du territoire et d'une réunion publique en mairie de Noisy-Le-Grand le 31 mai 2022. Les associations de protection de l'environnement, les professionnels de l'affichage et les associations locales de commerçants ont été invités à participer aux réunions avec les personnes publiques associées.

La concertation a mobilisé essentiellement les associations de protection de l'environnement et les professionnels de l'affichage. Les associations de protection de l'environnement et le public sont favorables à des règles très restrictives en matière de publicité, alors que les professionnels de l'affichage défendent la présence de la publicité dans l'espace public. Néanmoins, la concertation a permis au public et aux acteurs du territoire d'être informés régulièrement sur la démarche du règlement local de publicité intercommunale. Le projet de règlement local de publicité intercommunale sera soumis à enquête publique au printemps 2023. Il sera éventuellement modifié pour tenir compte des différents avis et de l'enquête publique. Il sera présenté ensuite à la Conférence intercommunale des Maires et proposé à l'approbation du Conseil des territoires de l'EPT Grand Paris Grand Est mi-2023.

Pour la commune de Livry-Gargan, le projet arrêté de RLPI ainsi présenté est conforme aux objectifs poursuivis par la commune, alliant la préservation de la qualité et cadre de vie des habitants et une communication qualitative et lisible des professionnels dans le cadre de leurs activités économiques et commerciales. Ce projet appelle uniquement à proposer des ajustements quant au zonage proposé, à savoir :

Pour le Parc des Sports Alfred-Marcel-Vincent, il a été identifié sur la zone ZP0. Il y a eu apparemment une erreur d'appréciation sur le zonage de la Ville. Toute la partie du stade Alfred-Marcel-Vincent a été identifiée comme ZP0, c'est-à-dire une zone où tout affichage est interdit. On demande à ce que cela soit rectifié pour passer en ZP1, c'est-à-dire secteur résidentiel et centre-ville.

Ensuite, par rapport à la zone d'activité économique au Chail, qui regroupe notamment les enseignes Leroy Merlin et Cora, ils sont proposés en zone ZP1. On avait dit que ZP1, c'était la zone qui recouvrait la majeure partie des secteurs résidentiels et des centres-villes. On propose que cela soit intégré en ZP3 B, c'est-à-dire zone d'activités commerciales.

En ce qui concerne l'impact financier, il y aura probablement un impact sur la taxe locale sur la publicité extérieure, à partir du moment où les dimensions de certains panneaux publicitaires vont être réduites, ainsi que la mise en conformité des dispositifs existants à l'approbation du RLPI et qui sont non conformes. Donc, l'impact financier portera sur ces deux points.

Il est demandé au Conseil municipal de donner un avis favorable sur le projet arrêté de règlement local de publicité intercommunale, en souhaitant que soient pris en compte les ajustements suivants :

- Classer le Parc des Sports Alfred-Marcel-Vincent en ZP1 ;
- Classer la zone d'activité économique au Chail, regroupant notamment les enseignes Leroy Merlin et Cora en ZP3 B.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur AOUATI, de la présentation de ce règlement local de publicité intercommunale. C'est un dossier très technique, mais qui est aussi important à faire connaître à l'ensemble des élus. Et je le remercie de cette vulgarisation de ce document qui est quand même important pour la commune, même si la commune avait voté un RLPI très récemment en 2018 et qui a été un peu modifié, puisqu'il faut maintenant le voir à l'échelle intercommunale avec 14 communes et qu'il fallait le voter assez rapidement. Il faut qu'on arrête assez rapidement, puisqu'il y a des communes notamment qui n'ont pas mis à jour le règlement local de publicité et qui date d'avant 2014, et que toutes les communes qui ont un règlement local de publicité avant 2014 sont soumises à des autorisations préfectorales pour avoir l'accord de dépose d'enseigne. Nous y étions à jour. On se met à jour avec l'ensemble du territoire. Voilà les points qui ont été très bien présentés par Monsieur AOUATI. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? J'en vois deux. Monsieur TRILLAUD ?

**Monsieur TRILLAUD** – Merci. Bonsoir à tous. Actuellement, Monsieur AOUATI, le parc est en ZP1. Vous souhaitez qu'il soit maintenu en ZP1, plutôt qu'il passe en ZP0, c'est ça ?

**Monsieur AOUATI** – Non.

**Monsieur TRILLAUD** – Quel est le statut actuel du parc ?

**Monsieur le Maire** – En fait, le parc est situé en ZP0. Et comme c'est dans le centre-ville, on le place en ZP1 pour permettre l'affichage, parce qu'il y a des sponsors qui sponsorisent les associations et des sociétés qui sponsorisent. Après, un traitement va être mené avec les associations pour que, dans le cadre du RLPI, l'affichage soit peut-être mis de façon plus uniforme.

**Monsieur TRILLAUD** – Actuellement, il y a déjà des publicités. C'est pour cela que je pensais qu'il était en ZP1. On a déjà des sponsors qui sont présents.

**Monsieur le Maire** – Ils sont déjà présents, mais cela peut se travailler aussi avec les associations dans le renforcement, puisque sans doute, certains affichages ont déjà été posés bien avant le vote du règlement local de publicité, puisque ce terrain synthétique date de 2016. Monsieur AOUATI.

**Monsieur AOUATI** – Je voudrais juste rajouter, excusez-moi, mais c'est une erreur manifestement de l'EPT qui l'a classé en zone ZP0. La zone ZP0, qui couvre les secteurs paysagers et naturels dans lesquels toute publicité est interdite. Le parc Alfred-Marcel-Vincent ne figure pas dans cette zone qui est appelée secteur paysager et naturel où toute publicité est interdite. Il y a eu une erreur tout simplement de la part de l'EPT.

**Madame BITATSI-TRACHET** – Excusez-moi, je ne comprends pas. Actuellement, il y a déjà des publicités tout au long de l'espace. Ça veut dire que pour le moment, c'est un état de fait. Il y avait déjà des choses. Je voulais aussi savoir autre chose. On dit qu'on veut maintenir les publicités, en tout cas les sponsors, que c'est ça qu'on demande.

Ensuite, est-ce que le fait de changer de zonage signifie aussi autre chose au niveau urbanisme ou est-ce que cela ne touche que la publicité, ce changement de zonage ?

**Monsieur le Maire** – Cela ne considère que la publicité.

**Madame BITATSI-TRACHET** – OK. On est en 0, mais on avait déjà de la pub. C'est ça que ça veut dire. Donc, on veut maintenir la pub, c'est tout. C'est ça ?

**Monsieur le Maire** – Merci. Madame HODÉ ?

**Madame HODÉ** – Merci pour toutes ces informations, parce qu'on se demandait ce que le classement ZP1 allait provoquer pour le Parc des Sports, sachant qu'il y avait déjà des publicités. Je me souviens, lors de la discussion du dernier règlement local de publicité, vous avoir fait remarquer si c'était bien la place de publicité sur un espace sportif public. Vous m'aviez dit à l'occasion que c'étaient des sponsors. OK. Donc là, a priori, on va garder ces publicités.

Alors que moi, ce que j'ai compris, c'est qu'on n'aurait pas dû en avoir jusqu'à maintenant. Est-ce que quand même, ça va changer quelque chose ? Est-ce que le classement en ZP1, il y a quand même des limites, peut-être sur la taille par exemple ? Parce qu'on voit un rideau de publicité sur le Parc des Sports. Il y en a quand même beaucoup. Est-ce que ça va entraîner des modifications ? Est-ce qu'on va retrouver une vision sur le Parc des Sports quand on passe depuis la Nationale 3 ?

Autre remarque, c'est sur le bilan de la concertation. Je l'ai bien entendu, c'était intéressant que vous nous donniez ces informations, même s'il n'y a pas vraiment de surprise. On comprend bien que les habitants n'ont pas envie de pubs et que les annonceurs sont pour le maintien de la pub. Mais ça aurait été bien qu'il y ait une information sur le site de la Ville. Apparemment, c'était juste sur le site de l'EPT. Je pense que ce n'est pas suffisant. Honnêtement, je vais très rarement sur le site de l'EPT pour m'informer. C'est un tort, je sais que vous allez me le dire, mais je pense que je ne suis pas la seule et que ça aurait été bien que ce soit sur le site de la Ville et d'avoir un peu plus d'informations là-dessus. Parce que l'air de rien, ça préoccupe quand même les gens. Je me souviens aussi la dernière fois vous avoir interpellé sur les publicités qui se développaient sur nos barrières pour empêcher le stationnement.

C'est vrai que là, cette situation a l'air de s'arranger. Mais en tout cas, c'est quelque chose que l'on peut constater de visu, tous les jours. Le regret, c'est : pourquoi ne pas avoir mis plus en valeur la concertation qui a été menée ? Puis, sur l'évaluation des pertes de ressources, je vous ai bien entendu. Cela m'intéresse de savoir l'évaluation que cela va avoir au niveau des ressources de la Ville ou de l'EPT. Merci.

**Monsieur le Maire – Monsieur AOUATI.**

**Monsieur AOUATI –** Madame HODÉ, vous voulez dire les retours des différents acteurs par rapport à la concertation ?

**Madame HODÉ –** Oui, vous nous avez donné le résultat de la concertation. C'était très intéressant. Vous nous avez bien expliqué que les habitants étaient plutôt contre. C'est ce que j'ai retenu. Je n'ai peut-être pas tout retenu. Et les annonceurs étaient favorables à une extension. Mais ce qui aurait été bien, c'est d'avoir ça dans le document. Ce que vous nous dites à l'oral, c'est hyper intéressant. Je pense que pour se faire un avis, ça aurait été bien qu'on ait l'avis officiel, savoir combien de personnes par exemple, se sont déplacées, ce qu'elles ont dit exactement. Je pense que pour voter sur ce texte, cela aurait été bien que nous ayons le bilan de la concertation.

**Monsieur AOUATI –** C'est une synthèse, Madame HODÉ.

**Madame HODÉ –** Oui, je comprends bien, mais cela aurait été bien de l'avoir dans les documents.

**Monsieur AOUATI –** Je rectifie juste le fait que vous ayez dit que les associations étaient contre. J'avais dit qu'elles étaient pour des mesures plus restrictives, mais pas contre.

**Madame HODÉ –** Oui, j'ai fait un raccourci.

**Monsieur le Maire** – Donc, il y a aussi une deuxième phase de consultation qui va être organisée, et ça a été très bien précisé par Monsieur AOUATI, à partir du printemps 2023. Les habitants pourront, dans ce cadre-là, comme ça a pu se faire auprès des annonceurs, pouvoir également s'exprimer sur ce règlement local de publicité, qui, en termes de recettes pour la Ville, ne change pas. On l'avait voté en 2018 et il est quasiment similaire en termes de publicité, en termes d'affichage pour la Ville. Monsieur AOUATI, je vous propose de procéder au vote.

**Monsieur AOUATI** – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Huit abstentions. Le reste est pour.

*La délibération est adoptée à la majorité par :*

**34 voix pour :**

|                                     |                                        |
|-------------------------------------|----------------------------------------|
| MARTIN Pierre-Yves                  | LEROUX Pierre-Olivier + KOUCEM Yacine  |
| BOUDJEMAI Kaïssa + AIDOU DI Salem   | DI IORIO Rina                          |
| MANTEL Serge                        | MARKARIAN Olivier                      |
| MONIER Annick                       | FOURNIER Marine                        |
| MILOTI Donni + BEREZIN Serge        | CHASSAIN Clément                       |
| BORDES Roselyne                     | BARATTA Jean-Pierre + GUIMARAES Odette |
| CARRATALA Henri                     | ADLANI Myriam                          |
| LE COZ Lucie                        | DJABALI Sara + DELERUELLE Quentin      |
| MICONNET Olivier                    | CRALIS Christophe                      |
| MOULINAT- KERGOAT Hélène            | COLLET Marie-Madeleine                 |
| ARNAUD Philippe                     | MAUROBET Catherine                     |
| CARCREFF Corinne                    | AOUATI Kheireddine                     |
| ATTARD Gérard + HERRMANN Marie-     | HODÉ Laurence                          |
| MAKHLOUF Dounia                     | PERRAULT Gérard                        |
| LAFARGUE Jean-Claude + BERNARD Anne | ROSSINI Christel                       |

**08 abstentions :**

BITATSI-TRACHET Françoise  
BACH Raphaël  
JOLY Nathalie  
TRILLAUD Laurent  
HODE Laurence  
PERRAULT Gérard  
ROSSINI Christel  
HAMZA Ali

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur AOUATI. Délibération suivante.

**N°2022-12-16 : ADOPTION DE LA CHARTE DES CONSEILS DE QUARTIER**

**Monsieur le Maire** – Je vais laisser la parole à Madame MONIER.

**Madame MONIER** – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit la création obligatoire de Conseils de quartier dans les villes de plus de 80 000 habitants. Bien que la commune de Livry-Gargan ne soit pas soumise à cette obligation, la municipalité a choisi en février 2015 de donner la parole aux Livryens en créant cinq Conseils de quartier qui sont : Gargan, Centre, Jacob, Poudrerie et Danton.

Dans le cadre de la mise en place de ces instances consultatives, le Conseil municipal a adopté une charte qui a permis de fixer les compétences et les modalités de fonctionnement de ces Conseils de quartier.

Depuis leur création, chaque Conseil de quartier s'est impliqué activement sur les questions relevant de sa compétence, à savoir l'amélioration du cadre de vie, la sécurité, la tranquillité de leur quartier. Ils ont également pu travailler sur la santé, le handicap ou encore le développement durable et sur différentes réflexions au service de l'intérêt général. Fort de l'expérience de ces précédentes années au terme du troisième mandat, une concertation a été menée entre les élus et les services municipaux pour étoffer cette charte, afin de la rendre plus claire et que le rôle de chacun soit mieux défini, en laissant toujours une bonne visibilité au travail des Conseils de quartier.

Le document annexé à la délibération et sur lequel le Conseil municipal est amené à se prononcer ce soir correspond à celui qui a été présenté au Conseil de quartier lors de la cérémonie de fin de mandat, le 6 décembre dernier. Ce document a été largement plébiscité par tous les conseillers présents. Les principales modifications par rapport à la charte adoptée en 2019 portent sur les modalités de renouvellement des conseillers. Les conseillers sont renouvelés tous les deux ans par tirage au sort. Les conseillers déjà en place peuvent représenter leur candidature. Si le nombre de candidats souhaitant renouveler leur mandat est supérieur à 50 %, il est procédé à un tirage au sort entre eux, et avant le tirage au sort, en désignant les nouveaux conseillers de quartier.

L'ajout de règles concernant les sièges vacants : Le fonctionnement d'un Conseil de quartier n'est pas remis en cause tant qu'au moins quatre conseillers siègent au Conseil. En deçà, un nouvel appel à candidatures est lancé pour désigner de nouveaux conseillers suivant la procédure exposée à l'article 6 de la charte.

Précision sur le fonctionnement de l'instance : Chaque Conseil de quartier se réunit au moins deux fois par an à huis clos, sur convocation de la Direction de démocratie participative. Une séance plénière peut être organisée pour traiter de sujets communs à l'ensemble des cinq quartiers.

Précision sur la communication de l'instance : Une information sur les activités des Conseils de quartier sera régulièrement faite aux habitants via les canaux de communication de la Ville. Elle sera faite par un référent communication désigné par chaque Conseil et devra être cohérente avec les obligations de neutralité politique et l'intérêt collectif des Conseils de quartier.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'abroger et de remplacer la délibération numéro 20191008 du 3 octobre 2019 adoptant la charte des Conseils de quartier par les dispositions de la présente délibération, d'approuver la charte des Conseils de quartier figurant en annexe de la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, de dire que les dispositions de la présente délibération entrent en vigueur à compter du prochain renouvellement des conseillers de quartier. Merci.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame MONIER. Y a-t-il des prises de parole ? J'en vois deux. Madame BITATSI-TRACHET.

**Madame BITATSI-TRACHET** – Merci. Effectivement, la Ville a mis en place les Conseils de quartier en 2015, si mes souvenirs sont exacts.

J'ai eu la chance de participer, quand j'habitais Roubaix, aux fameux Conseils de quartier qui existaient déjà, et qu'on appelait des comités de quartier à l'époque, dans le cadre de la loi pour le développement social des quartiers. C'était vraiment une démocratie participative. Cela ne portait pas ce nom-là, mais en tout cas, les habitants pouvaient se réunir pour donner leur projet. Et après, ceux qui étaient élus au comité pouvaient travailler beaucoup plus à fond sur les projets.

Si je renvoie à l'historique de tout ça, je me dis qu'ici, je me pose beaucoup de questions, sur cette question de démocratie qui me paraît beaucoup plus une démocratie de façade qu'une démocratie où l'opinion, l'opposition peut s'exprimer à l'intérieur des Conseils de quartier. Je vois plusieurs choses. J'ai l'impression déjà qu'il y a beaucoup de huis clos. Ça se passe dans l'entre-soi sans qu'on puisse, nous, les autres habitants, je ne parle même pas de moi en tant qu'élue de l'opposition, mais les autres habitants puissent participer, dire qu'ils sont d'accord ou pas d'accord, faire un référendum, un questionnement. Bref, on est dans le doute. C'est-à-dire qu'on a l'impression d'un entre-soi où finalement ces Conseils du quartier deviennent, sans doute aussi contre leur avis au départ... je pense que les gens, quand ils s'engagent, ils ont envie de faire bouger les choses, simplement, une courroie de transmission de ce que la municipalité souhaite, c'est tout.

On voit beaucoup de choses. Les clauses de confidentialité, on ne peut pas en parler, etc. On ne peut pas en parler, mais je pense que les choses se discutent quand même dans la majorité municipale. En tout cas, on ne peut pas en parler à d'autres. Ensuite, je me dis aussi que pour faire un Conseil de quartier, il faut être cadre pour qu'il y ait le quorum, si j'ai bien compris, sur les 16. Ce n'est pas beaucoup bref. Il y a plein de questions qui me soulèvent et qui me disent : non, on n'est pas du tout dans la démocratie. On est simplement dans une courroie de transmission où des habitants avec plein de bonnes volontés qui ont envie de faire bouger les choses sur leur quartier se retrouvent pieds et poings liés sur quelque chose et ne pas pouvoir avancer. Et je pense que beaucoup sont sans doute déçus.

Après, j'avais une question que j'avais posée à la commission de préparation sur laquelle je n'ai pas eu de réponse. C'est vrai que je vois que maintenant, il y a un renouvellement de moitié au minimum tous les deux ans. Ma question avait été la suivante : qui est au Conseil de quartier depuis sa création ? Est-ce qu'on a vraiment tout changé tous les deux ans ? C'était un point de détail sur lequel je n'ai pas eu de réponse, mais pour le reste, je pense qu'on n'est pas du tout sur la démocratie tel qu'il y avait initialement à la création des comités de quartier, des Conseils de quartier dans les années 80, où on était vraiment sur des principes de démocratie participative avec l'ensemble des habitants. Merci.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame BITATSI. Madame HODÉ ?

**Madame HODÉ** – Je pense que vraiment cette très belle idée de départ initiée comme tu l'as rappelé, Françoise, en 2015, notamment par Gérard PRUDHOMME : rendons à César ce qui appartient à César. Je trouve que cette belle idée, au bout de sept ans, elle a pris du plomb dans l'aile. Même si les élus de l'opposition n'ont jamais obtenu la possibilité de discuter du bilan des conseillers de quartier en Conseil municipal.

Monsieur AIDOU DI, qui est absent ce soir, en avait convenu en 2019. Vous avez dit qu'on aurait dû discuter de ce bilan, cela n'a pas été fait, mais je vous le jure, la prochaine fois, on pourra en discuter. Je regrette qu'on ne puisse toujours pas en discuter.

Puis, sur cette charte qu'on nous propose ce soir, mais je pourrais vous tenir en haleine pendant des heures, on a travaillé dessus, on a vu plein d'éléments. Je ne serai malheureusement pas exhaustive. Heureusement pour vous, parce que sinon, ce serait trop long. Mais je vais quand même vous donner quelques éléments qui vont démontrer qu'on assiste à la fin d'une très belle idée. Pour ceux que cela intéresse, j'ai une belle note d'au moins cinq pages. Si cela vous intéresse, il n'y a pas de souci, je vous la communique. Déjà, je vais avoir quelques remarques sur la conception de la nouvelle charte. La note de synthèse expose que la nouvelle charte a été rédigée par les services municipaux. Il est quand même un peu dommage que dans le cadre d'une instance de démocratie participative, on ne fasse pas participer les premiers intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire les membres des conseils de quartier.

Deuxièmement, la délibération nous indique qu'il y a eu un avis préalable des présidents de quartier. OK. Vous nous dites que cette charte a été largement plébiscitée. Combien de personnes ? Parce que moi, j'en étais restée au fait qu'il y ait eu quand même beaucoup de démissions parmi les conseillers de quartier. Donc, est-ce qu'on peut avoir une communication de cet avis, en savoir un peu plus ? Parce que ça nous interroge quand même. Qui a donné l'avis ? Parce qu'à ma connaissance, il n'y a plus beaucoup de présidents notamment.

Autre remarque de forme qui est quand même très importante, c'est qu'on a assisté en octobre à des demandes de candidatures. On avait un beau dossier dans le magazine municipal. A priori, il y a eu des candidatures en octobre 2022 et le formulaire de candidature prévoyait une acceptation de la charte votée en 2019. C'est encore celle-là qu'on voit quand on regarde le formulaire de candidature sur le site Internet. Ma question, c'est : pourquoi changer les règles une fois que le délai de candidature est passé ? Pourquoi ne pas attendre la nouvelle charte pour lancer le processus de candidature ? Ce serait plus logique. On change les règles. Les conseillers de quartier travailleront selon les nouvelles règles. Ils sauront dès le début lesquelles ce sont. Là, on fait candidater des gens sur des anciennes règles et on va leur dire dans quelques semaines : « Non, désolé, mais ce n'est plus comme ça qu'on travaille. » Je pense qu'il y a un vrai problème de méthode.

Après, on va passer sur le contenu de la charte. Et encore une fois, je ne prends vraiment que quelques éléments. Sur la suppression du budget, je me souviens, sur l'ancienne charte, il y avait un budget qui était prévu, budget qui n'a jamais été voté, il ne s'est jamais rien passé. Là, c'est encore plus simple, on supprime les budgets des conseillers de quartier. On supprime aussi la définition des Conseils de quartier. Les Conseils de quartier perdent ainsi leur nature d'instances consultatives, de réflexion, d'échanges, de débats, de propositions et d'actions permettant une meilleure implication des citoyens dans la vie de la Cité et sont simplement remplacés par des missions qu'ils doivent accomplir. C'est quand même dommage. C'est un appauvrissement terrible du rôle des conseillers de quartier. Je trouve ça triste.

Sur le renouvellement des conseillers, au vu de l'ancienne charte, les conseillers souhaitant se présenter doivent être désignés par le président du Conseil de quartier ou tirés au sort par celui-ci s'ils sont trop nombreux. Juste une remarque, l'opposition, les élus de Livry-Gargan Passionnément aimeraient que cette réunion de tirage au sort soit publique et qu'on puisse y assister. Ce serait, je pense, intéressant de pouvoir assister à cette réunion.

La suppression de notion de quartier, ce qui est quand même la base, l'identité des quartiers qui correspondait à des lieux de vie et des centres d'intérêt clairement identifiés, disparaît de la nouvelle charte.

Les candidatures des Conseils de quartier ne sont plus rattachées à un quartier, mais à l'ensemble de la Ville. Il est donc désormais possible d'être conseiller de quartier dans un quartier où on n'a aucun lien.

Un fait aussi très inquiétant, c'est la suppression de l'autonomie des Conseils. Il y a une omniprésence maintenant de l'adjoint de quartier. Les réunions organisées à l'initiative du président ne peuvent plus avoir lieu en l'absence d'un élu. Les conseillers n'ont plus aucune possibilité de se réunir entre eux, ce qui leur supprime toute autonomie, avec obligation de rédaction de comptes rendus soumise à un délai de 15 jours, c'est l'article 18.

Tout cela plus la dépréciation du rôle du président, il y a un certain nombre de missions anciennement attribuées au président qui sont supprimées ou certaines ne sont pas clairement réattribuées avec de nouvelles règles difficilement intelligibles. Par exemple, un seul représentant par foyer est admis. Pourquoi cette limitation ? Cela signifie-t-il qu'un adjoint doit prédominer sur l'autre ou que l'avis d'un membre d'une famille vaut plus que celui d'un autre ? Sachant que dans un conseil municipal, on peut être au deux de la même famille.

Je trouve que cela manque vraiment de visibilité. On pense qu'on impose aux conseillers de quartier des règles qui sont plus strictes que pour les conseillers municipaux. Est-ce que cet interventionnisme dans le fonctionnement et la gestion des quartiers ne remet pas en cause le fonctionnement du Conseil de quartier ? Je regrette, je l'ai déjà dit, la suppression de la présentation publique de l'évaluation annuelle, c'est autre chose que la présentation en Conseil municipal. Je trouve que c'est vraiment dommage que les conseillers de quartier qui font un boulot important, ne puissent pas ensuite présenter leur travail. Je pense que c'est quand même la base, c'est de pouvoir discuter avec les habitants de leurs réflexions, des actions qu'ils ont menées.

Je ne vais pas revenir sur la clause de confidentialité, qui déjà en 2019, avait posé d'énormes problèmes. Honnêtement, on la trouve totalement absurde. En plus, on trouve que l'article 16 crée une sorte de lien de subordination hiérarchique entre les élus et les conseillers de quartier. Il reformule sous une forme positive l'interdiction de communiquer, réduisant dans les faits au silence les Conseils de quartier. Il apporte une restriction supplémentaire en précisant que l'accord du maire doit être clair et sans équivoque. Là, franchement, on rentre quand même dans une conception pas forcément très ouverte. Donc, tous ces éléments, et encore, je ne suis vraiment pas exhaustive, parce qu'il y a vraiment beaucoup de choses qui sont très inquiétantes pour le devenir des Conseils de quartier. Donc, l'idée séduisante au départ, je la trouve, et je suis très gentille quand je dis affadie. Je pense que là, franchement, les nouveaux conseillers de quartier ne rentrent plus forcément dans ce besoin, dans cette nécessité de faire participer les habitants à la vie de la commune, à la nécessité de démocratie locale. Je pense que là, on est rentré dans une nouvelle ère que je ne trouve pas souhaitable pour la Ville.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame HODÉ. Madame MONIER, allez-y.

**Madame MONIER** - Je voudrais répondre à Madame BITATSI. Vous aviez demandé lors de la commission, le nombre total de conseillers. Ils étaient à 61. Nous avons eu 21 démissions, mais ils étaient à 61. Par contre, Madame HODÉ, vous n'étiez pas présente encore à la commission, donc vous n'avez pas posé de questions. On est bien d'accord. Pour ce qui est du tirage au sort, Madame HODÉ, il se fait dans la plus grande transparence. C'est d'ailleurs en général un agent du CMJC qui s'y prête.

Et plutôt que de fanfaronner sur les réseaux sociaux pour discréditer la façon dont sont désignées ces personnes, nous vous invitons à venir en mairie le 25 janvier, mais pas dans des idées politiques. Vous avez déjà suffisamment fanfaronné sur les réseaux sociaux, ça suffit.

Personnellement, j'en ai un peu marre, parce que si vous critiquez, vous critiquez, mais si nous nous mettions à critiquer ce que vous avez fait, ce ne serait pas triste non plus. Je veux parler peut-être de vos pleins d'essence par exemple.

Les Livryens qui payaient vos pleins d'essence, Madame HODÉ, on en parle ? On en parle, Madame HODÉ, quand vous partiez en vacances, que vous faisiez votre plein d'essence ? Nous, jamais, on ne fait ça. Monsieur le Maire, jamais ne va au garage municipal, prendre de l'essence. Alors, taisez-vous un peu, s'il vous plaît.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame MONIER. Monsieur BARATTA ?

**Monsieur BARATTA** – Je voulais apporter un témoignage d'ancien conseiller de quartier, puisque dans la première mandature, j'ai fait partie des Conseils de quartier Centre. Je m'étonne des deux réactions sur la démocratie de façade, le plomb dans l'aile et la fin d'une belle idée, comme vous l'avez dit, Madame HODE. Ce n'est pas très sympa par rapport aux nouveaux qui arrivent. Ils auront le témoignage eux-mêmes. Quant à la démocratie de façade, je veux bien, j'ai participé au Conseil de quartier. C'était une instance où il y avait du débat, il y avait des idées. Certes, il y avait parfois des frustrations, parce que les idées n'étaient pas toujours mises en place. Je peux comprendre, mais encore une fois, c'était une instance consultative et non pas décisionnaire. Il faut le comprendre après coup, parce qu'au début, c'est un peu frustrant.

J'ai participé à ces Conseils, il y a eu plein d'idées qui ont été émises et je tenais à rendre hommage à tous ces conseillers qui, sur leur temps, émettent un certain nombre de choses. Et c'est vraiment dire qu'ils n'ont pas travaillé, de dire que c'est une instance de façade. J'ai fait un petit bilan quand même, parce que j'attendais ces questions, et quand même, ils ont travaillé sur les balades urbaines, l'état de la voirie, les plans de propreté, les mises en place du contrat local de santé, les circulations de mobilier (inaudible enregistrement Partie 2 0:12:55.7), la réalisation du plan d'accessibilité de la Ville, la participation au renforcement du maillage des caméras de vidéo protection, implantation des corbeilles de rues, etc. Je ne parle pas au quartier Centre du lac de Sévigné, où ils ont passé un temps fou à émettre des idées. Je veux bien entendre que c'est une démocratie de façade et que Madame BITATSI, vous disiez que dans le Nord, vous aviez participé à l'époque.

Je m'étonne d'ailleurs qu'en votre temps, vous n'ayez pas mis en place ces Conseils de quartier, puisque vous les critiquez maintenant. C'est bien beau de critiquer une fois qu'on est dans l'opposition, mais quand vous êtes aux affaires, faites au moins les choses. Merci.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur BARATTA. J'ai encore une prise de parole, Madame BITATSI-TRACHET ?

**Madame BITATSI-TRACHET** – Oui, alors je ne vais pas rentrer dans les polémiques des uns et des autres. J'ai eu la chance quand même, dans les comités de quartier, de monter le quartier d'Alma-Gare à Roubaix, qui fait partie des quartiers phares concernant les questions de démocratie participative. Je n'ai pas dit que les conseillers de quartier n'avaient pas travaillé. Au contraire, je sais qu'ils ont fait plein de choses. Je sais qu'il y a eu plein d'idées.

Alors, je sais qu'il y a eu des ras-le-bol, qu'il y a eu l'impression qu'on n'avancait pas, etc. Ce que j'ai dit, c'est que cette charte aujourd'hui, et ce qu'on a vu ces derniers temps, mais tel qu'elle est présentée, elle est encore plus en train de fermer la possibilité aux gens qui auraient des opinions un peu différentes de pouvoir s'y intégrer. C'est ce que j'ai dit.

Ensuite, ma question, Madame MONIER, excusez-moi, ce n'était pas de savoir combien il y avait de conseillers de quartier, c'était de savoir combien étaient là depuis le début. Ce n'est pas très grave que vous n'ayez pas répondu là-dessus. Ensuite, je voudrais juste dire que j'avais excusé Monsieur Gérard PERRAUD à la commission 2 où on a vu cette délibération, puisque c'est Monsieur PERRAUD qui siège à cette commission 2 et pas Madame HODÉ. Merci.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame BITATSI. Madame HODÉ ?

**Madame HODÉ** – Merci Françoise de rappeler que je ne siège pas à la commission n°2, donc je n'ai pas pu poser de questions, je suis désolée. Vous nous invitez au tirage au sort des conseillers de quartier, ce serait avec plaisir que nous irions si nous sommes invités, parce que malheureusement, nous ne sommes pas invités forcément à tout. C'est malheureusement notre ressort, notre triste sort d'élus de l'opposition, où on n'a pas forcément les informations. Mais ce soir vous la donnez en scoop, parce qu'on ne l'avait pas, donc on se débrouillera pour être présents à cette grande soirée du tirage au sort. Merci pour l'invitation.

Je ne sais pas pourquoi vous avez parlé des pleins d'essence. A mon avis, vous vous êtes trompée de timing. Cela ne devait pas être pour cette délibération que vous deviez m'en parler. Je n'ai pas trop compris pourquoi il est question d'anciens pleins d'essence. Si c'est illégal, portez plainte, il n'y a pas de problème. Je n'ai pas vraiment compris cette sortie. Il faudra que vous m'expliquiez. C'est un peu compliqué. Je n'ai jamais dit que les anciens conseillers de quartier n'avaient pas travaillé. J'ai justement dit qu'ils avaient fait beaucoup de travail. Et moi, ce que je regrettais, c'était de ne pas avoir été informée de ce travail, qu'on n'ait jamais pu en discuter, notamment en Conseil municipal. Donc, je ne comprends pas pourquoi on me dit ça. Je maintiens quand même qu'avec cette nouvelle charte, on appauvrit la démocratie locale dans notre Ville.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur MARKARIAN ?

**Monsieur MARKARIAN** – Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas reprendre les propos de Monsieur BARATTA, parce qu'ils ont été assez clairs sur tout le travail qui a été fourni par les Conseils de quartier jusqu'à présent. Je voudrais féliciter l'ancienne municipalité d'avoir créé ces Conseils de quartier, parce que c'est grâce à eux que j'ai pu mettre un pied dans ma ville de façon beaucoup plus concrète que ce qui avait été jusqu'à présent dans mon travail sur la ville. Et surtout, c'est le point que je voulais préciser, c'est grâce à ce travail de conseiller de quartier que j'ai envie d'avoir la place que j'ai aujourd'hui. J'incite tous les Livryens qui veulent apporter à leur ville, leur soutien et leurs idées, de s'inscrire sur ces Conseils de quartier et pourquoi pas un jour de devenir élu. Merci.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur MARKARIAN. En effet, Monsieur BARATTA, Monsieur MARKARIAN et Madame MONIER ont rappelé tout le travail qui a été mené depuis 2015 avec les conseillers de quartier, avec l'engagement et l'investissement qu'ils ont pu avoir pour mener à bien des projets.

Ces derniers mettent parfois du temps à la réalisation, parce qu'il y a parfois des contraintes budgétaires, des études à mener, ou parce que derrière, il faut que le projet se fasse par différentes phases. Quand je note que même s'ils n'ont pas de budget directement, l'aménagement du lac de Sévigné, qui est à hauteur de 2,4 millions, est un projet mené depuis 2015 et qui se réalise avec un budget de 2,4 millions.

En termes de budget participatif, je n'ai pas vu beaucoup de budgets qui allaient de façon aussi importante dans la réalisation concrète pour les Conseils de quartier. Il en est de même pour l'aménagement du Square Bayard, qui a été travaillé par les Conseils de quartier en 2021, qui va voir le jour et qui se prépare pour pouvoir être réalisé dans les prochaines années. Il en est de même sur tout le travail qui a été mené sur le quartier Gargan, sur le T4, sur le plan de circulation, sur la mise en place également du fleurissement et de la piétonisation du boulevard de la République. Le fleurissement d'ailleurs qui a été mis en place sur le quartier Gargan à différents coins de rue, avec des bacs de fleurs et des jardinières. Si ce n'est pas travailler avec les Conseils de quartier en les incitant, en les impliquant dans leur vie de quartier, je pense qu'on n'a pas forcément la même vision.

Alors, c'est vrai que vous n'avez pas eu l'habitude d'avoir de la démocratie en impliquant les habitants, mais je pense que les différentes réunions, séances plénières qu'on mène, les différentes réunions publiques d'ailleurs, où il y a une restitution à chaque fois dans chaque réunion publique, du travail qui est mené par les Conseils de quartier et par le président du Conseil de quartier sont les meilleurs moyens aussi de vecteurs auprès des habitants. On peut solliciter aussi du travail et des conseillers de quartier quand ils se rapprochent de la population, comme on a pu le faire, avec notamment les différents sondages qui ont été faits par les Conseils de quartier Jacob sur la Place Jacob, sur le marché Jacob. Il y avait quasiment 250 questionnaires, de retours des habitants directement, ou comme dernièrement, par les conseillers de quartier Poudrerie, avec un questionnaire sur un pôle médical de santé, sur la désertification médicale sur le quartier Poudrerie, avec un retour de 250 questionnaires, si ce n'est pas un travail actif de lien entre les Conseils de quartier et les habitants...

Bien sûr, ça s'accompagne, ça se met en place avec les services municipaux, parce qu'ils sont là aussi pour apporter de l'expertise technique, pour accompagner les conseillers de quartier, comment faire un questionnaire, comment aller voir les habitants.

Tout le monde ne sait pas forcément le faire, donc ça s'accompagne et ça se met en place. Je pourrais citer dans tous les quartiers, un budget, un projet et qu'est-ce qui a été mené. Je pense que les bilans des Conseils de quartier seront dans la même dynamique, avec un renforcement de la communication de ces Conseils de quartier, de la vie de ces Conseils de quartier, avec des précisions plus importantes aussi d'informations sur la réalisation concrète.

On peut en effet, comme le disait Monsieur BARATTA, avoir parfois des frustrations dans un projet, comme dans le quartier Poudrerie, on travaillait sur la cité jardin en 2015, et qu'aujourd'hui, cette cité-jardin va être rénovée, réhabilitée au lieu d'être détruite, parce que c'était le projet d'avant 2014 que cette cité-jardin soit détruite. En impliquant les habitants et les conseillers de quartier notamment, on a pu la préserver, la mettre en avant, faire en sorte qu'elle ait une valorisation en patrimoine régional et que dans les mois prochains, la phase de travaux tout en préservant cette cité-jardin, voie le jour. Et en effet, entre 2015 et 2023, il y a eu un temps, parce qu'il y a eu des négociations, il y a eu des pressions et il y a eu aussi une dynamique qui a été mise en place. La démocratie, c'est réel, c'est concret et ça vit.

Je me félicite des nombreuses réunions de séances plénières qui se déroulent, des nouveaux liens qui se font avec les habitants. Malheureusement, la période 2020-2022 a été fortement perturbée par la crise sanitaire et il n'y a pas forcément eu ce lien avec les habitants, parce que ce n'était pas possible, mais il y a eu des choses quand même de mise en place quand on voit les différents questionnaires. Donc, on peut se dire que la démocratie à Livry-Gargan, elle vit et elle continuera à vivre avec de nombreux projets et de nombreuses réalisations qui vont se voir concrètement dans les prochains mois et les prochaines années. Je propose à Madame MONIER de passer au vote.

**Madame MONIER** - Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est contre ? Sept. Qui est pour ? Merci.

**Monsieur le Maire** – Vive la démocratie et les différentes instances qui s'y déroulent. On peut rappeler le Conseil économique et social et environnemental qui a rendu notamment dans les trois commissions, trois rapports qui seront publiés bientôt sur le site Internet de la Ville, qui montrent aussi qu'il y a des instances. C'est bien de les créer, mais c'est bien de les faire vivre. Et ça, c'est important, parce que c'est une animation quotidienne des élus et des adjoints de quartier et l'implication aussi des services municipaux. Délibération n°17. Je propose à Monsieur CARRATALA de présenter cette délibération.

#### **N°2022-12-17 : CONVENTION D'OBJECTIFS A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION MY RECYCLERIE**

**Monsieur CARRATALA** – Oui, merci Monsieur le Maire. Un dernier mot quand même sur le Caniparc, qui était une idée du conseil de quartier Danton et qui a été ouvert tout récemment. Me dit-on, il a déjà du succès, nous en sommes très satisfaits aussi. C'était une idée qui a pu être menée à son terme et qui était proposée directement par le Conseil de quartier.

Pour revenir au thème de la délibération My Recyclerie, il faut savoir que déjà, la Ville toujours, c'est le contexte global, développement durable et le réemploi, c'est une des composantes des politiques autour du recyclage, réemploi, essayer d'optimiser les ressources. Il s'agit donc de faire en sorte que toute initiative qui fait en sorte d'aller dans ces objectifs-là soit quelque chose de positif pour la Ville. Le fait qu'il y ait une association qui s'appelle My Recyclerie, qui travaille autour de ce sujet de réemploi depuis 2019, cette association recycle, elle est en lien avec toutes les personnes qui proposent un certain nombre d'objets pour ensuite les repropofer dans un circuit de réemploi.

Cette association participe à la réduction des déchets, donc elle rayonne sur la Ville et un peu au-delà de la Ville. Elle a mis en place également, depuis 2021, un partenariat avec l'EPT, l'Établissement Public territorial Grand Paris Grand Est et elle dispose d'un container sur le site de la déchetterie qui est située à Livry-Gargan. Ce container était un peu limité en taille, c'était une première approche. Aujourd'hui, il s'agit d'aider un peu plus significativement cette association et de faire en sorte qu'elle puisse avoir un local à partir duquel ils pourront proposer les différents objets qui rentrent dans un cycle de réemploi.

Cette ouverture de boutiques solidaires, c'est l'objectif, représente une solution de proximité destinée aux habitants, leur permettant de se vêtir, de s'équiper, de se cultiver aux prix avantageux, et de créer du lien social à petit prix. Là, l'objectif, ça va être pour la municipalité, de soutenir cette association et principalement de mettre à disposition un local qui est situé juste à côté de l'Épicerie solidaire.

C'est un local qui est en train d'être rénové, qui sera dans la finalisation de la rénovation, et qui arrivera vers début mars 2023. Elle permettra à cette association de proposer un certain nombre d'articles.

Ce local de près d'une soixantaine de mètres carrés, va être mis à disposition, mais pas sans condition. Vous avez pu voir, ceux qui ont accédé à l'ensemble du dossier, qu'il y a des objectifs que nous leur fixons dans le cadre de la convention que nous passons avec eux. Ce sont des objectifs en termes de volume, pour montrer que c'est une activité crédible. Je ne citerai pas tous les chiffres, puisque la convention fait quand même pas mal de pages, mais disons que cinq tonnes de déchets collectés par an, déchets dont une grande partie, 70 % du gisement collecté, sera avec un objectif de réemploi ou de recyclage dans l'année. Voilà quelque chose de très concret que nous suivrons. Ils ont des objectifs également de partenariats, pour montrer qu'ils ont une dynamique aussi de partenariat avec les bailleurs du territoire. Il y a un objectif de création de nouveaux partenariats d'ici la fin de la convention, et aussi un partenariat avec des acteurs socio-économiques locaux, de dons, financements, activités rémunératrices complémentaires, etc. Là aussi, c'est un objectif de partenariat.

Enfin, on demandera aussi à cette association de s'inscrire dans les démarches que nous avons vis-à-vis des habitants de Livry-Gargan. Il est prévu l'objectif de deux actions de sensibilisation du public hors emploi par an, via des événements. Ils étaient déjà par exemple à la fête du Printemps l'année dernière, et il y a une action de sensibilisation à destination des agents de la ville de Livry-Gargan. Tout ceci sera suivi. On a une gouvernance qui a été définie, un comité de pilotage qui sera institué et où nous pourrons suivre et accompagner de la meilleure façon cette association dans ses objectifs et voir si tout se passe comme il devrait se passer et de faire en sorte que ce soit un succès. On sait que ce n'est pas toujours évident de démarrer.

L'échelle va être différente par rapport à l'échelle actuelle. Ils ont des objectifs, ils sont dynamiques et nous voulons les accompagner dans cette démarche, en les suivant avec sérieux pour être sûrs que ce soit du gagnant-gagnant. Pour conclure, nous demandons donc au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs 2023 à passer entre la ville de Livry-Gargan et l'association My Recyclerie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur exécution.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur CARRATALA. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Monsieur TRILLAUD ?

**Monsieur TRILLAUD** – Merci. J'avais des questions sur les objectifs, mais Monsieur CARRATALA a bien répondu, donc je n'ai rien à ajouter. Il n'y a pas de souci. Par contre, je voulais savoir quel type de matériel est concerné pour le recyclage. Est-ce que c'est plutôt électronique ou si c'est très varié et divers ? Si vous aviez une petite place pour notre local à vélo à côté, nous sommes toujours intéressés pour faire un petit rappel. Merci.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur TRILLAUD. Madame HODE ?

**Madame HODE** – C'est une excellente initiative que les Livryens attendent avec intérêt. Je pense que c'est clair. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Par contre, j'ai des petites questions, mais vous allez y répondre. Vous nous avez dit en commission et ce soir que ce serait à côté de l'épicerie sociale. Pour moi, c'est un lieu qui est fermé.

Est-ce qu'il ne faudrait pas plutôt un lieu plus accessible, notamment en soirée ou le week-end ? Parce que c'est là où les Livryens risquent d'être le plus intéressés. Est-ce que c'est vraiment le lieu adéquat ? Est-ce que 60 m<sup>2</sup>, ça suffit, même pour un début ? Je me doute bien que ça peut prendre plus d'ampleur, mais même au début, 60 m<sup>2</sup>, je ne sais pas si c'est suffisant. Mais la question vraiment que j'ai, c'est sur l'accès. Je pense qu'il faudrait vraiment quelque chose d'accessible où l'on puisse facilement se rendre. Je ne sais pas si, à côté de l'épicerie sociale, cela correspond vraiment à ce genre de critères.

**Monsieur le Maire** – Merci. Monsieur CARRATALA pour apporter les réponses à Monsieur TRILLAUD et Madame HODE ?

**Monsieur CARRATALA** – Oui, je vais essayer d'apporter quelques réponses. Déjà sur le périmètre, comme je l'indiquais, se vêtir, s'équiper, se cultiver, ce seront des petits articles. C'est vrai que l'association, telle qu'ils nous l'ont indiqué lorsque nous les avons reçus avec Monsieur BARATTA, puisque dans le cadre du suivi des associations, on regarde précisément quels sont les objectifs et la crédibilité de ce genre de projet, donc ils ont mis l'accent sur la partie vêtements, petits objets également de recyclage. On parlait de livres. Il n'y aura pas de gros objets clairement, parce que la superficie ne le permet pas.

Il pourrait y avoir cette association qui a une vingtaine de membres actifs, avec plus de membres sympathisants, qui utilisent beaucoup leur domicile aussi pour stocker un certain de choses et travailler à recycler et remettre en forme un certain nombre de choses. Donc, ce ne sera pas un lieu de stockage, ce sera un lieu de vente principalement et sur des objets qui seront plutôt petits. Cela exclut les meubles et tout ce qui est trop volumineux. Clairement, ce n'est pas dans le périmètre. Il y a ces différentes possibilités.

Après, avec le temps, il y aura ce qu'ils pourront nous proposer. Mais ils ont bien insisté que leur socle de départ, leur périmètre de départ, c'est autour de la partie vestimentaire et livres. Merci.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur CARRATALA. Et on peut se féliciter, à notre échelle, de mettre en place une économie circulaire sur notre territoire et permettant le réemploi notamment différentes matières. C'est une première étape. L'association My Recyclerie, qui a une convention également avec le territoire Grand Paris Grand Est. Monsieur CARRATALA ?

**Monsieur CARRATALA** – J'ai oublié de répondre vis-à-vis de la localisation. C'est vrai qu'il y avait une contrainte, parce qu'on avait un local qui nous semblait judicieux de rentrer en résonance par rapport aussi au public, qui est en attente. C'est près de l'Épicerie solidaire, donc on a quand même un pôle qui fait sens vis-à-vis des populations qui sont les plus nécessiteuses. Et pas seulement, parce que le réemploi, ce n'est pas uniquement pour ça, mais c'est vrai que le coût est un aspect important. Je ne la trouve pas si mal placée que ça, parce qu'elle est quand même sur le boulevard Jean Jaurès. Elle est assez accessible, assez visible potentiellement. Après, sur les horaires d'ouverture, concrètement, comment ce sera géré ? Ce sont des choses qui restent à définir, mais c'est une remarque pour faire en sorte que les horaires soient les plus adaptés, compte tenu aussi des contraintes que pourrait avoir cette association. Mais j'entends bien la remarque.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur CARRATALA. Monsieur TRILLAUD, vous voulez intervenir ?

**Monsieur TRILLAUD** – Oui, parce que je ne comprends pas bien le lien avec ce que l'on trouve actuellement à la déchetterie, c'est pour cela que je parlais de petits objets électroniques par exemple. Vous ne nous dites : « pour l'instant, pas de gros objets », mais cela peut concerner des petits objets électroniques. Parce qu'à la déchetterie, actuellement, leurs bacs, ce sont des vêtements ?

**Monsieur CARRATALA** – Non, il y a plusieurs bacs aujourd'hui. Il y a de la vaisselle par exemple, il y a quelques objets électroniques, mais je sais qu'ils n'ont pas obligatoirement de réseau pour pouvoir remettre en état des objets électroniques. C'est pour cela qu'ils sont plutôt sur la partie vêtements, qui reste leur objectif n°1, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ils sont subventionnés aussi par la Région et par le département. Différentes demandes ont pu être faites. La Ville les soutient au niveau du local, mais il y a eu d'autres financements qui ont été demandés. Une partie de ces financements, clairement, nous a été indiquée comme devant être utilisée pour acheter des machines à coudre, encore une fois, pour entrer en résonance avec cette partie vêtements qui est leur première cible pour démarrer de manière significative.

**Monsieur le Maire** – Merci. Il n'y a plus d'interventions ? Monsieur CARRATALA, je vous propose de passer au vote de cette délibération.

**Monsieur CARRATALA** – Qui est contre ? Y a-t-il des gens qui s'abstiennent ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire** – Merci beaucoup, Monsieur CARRATALA, je vous propose de continuer avec la délibération n°18.

#### **N°2022-12-18 : LABELLISATION « 500 PETITS PATRIMOINES NATURELS D'ILE-DE-FRANCE » DU LAC SEVIGNE**

**Monsieur CARRATALA** – Cette convention part à la base d'un programme régional de la région Ile-De-France, qui a pour objectif de procéder à une labellisation de 500 petits patrimoines naturels en Ile-De-France. Donc il y a la volonté de la région de travailler, comme tous les acteurs importants de France, sur les actions qui peuvent avoir contrecarré les évolutions négatives autour du changement climatique et aussi favoriser la biodiversité. C'est une attention toute particulière de la Région. Dans ce cadre, l'idée de la Région, c'est de définir un certain nombre d'espaces de ce qu'ils appellent « nature ordinaire », autour des parcs, des jardins publics, des espaces naturels ou aménagés, qui hébergent de la biodiversité et de les sanctuariser et en labellisant des endroits de l'Île-de-France.

Donc cette initiative de 500 petits patrimoines naturels, Livry-Gargan y a candidaté et a été retenue mi-novembre, il y a à peu près un mois, par la région Ile-De-France pour en faire partie sur la proposition du lac de Sévigné. En effet, le lac de Sévigné, c'est un espace actuel représentatif de biodiversité. Nous avons donc candidaté avec le lac De Sévigné. La démarche consiste à être labellisé pour cinq ans, de recevoir de la part de la Région, un soutien en termes d'accompagnement, en termes de mise en évidence de ce patrimoine, avec une intégration signalétique locale, mais également dans les bases de données de référence. Puis, il s'agit de donner de la visibilité sur ce type d'endroits qui pourront, s'ils sont représentatifs de cette biodiversité et de cette protection.

D'un côté, il y a la Région qui proposait d'une part, de nous remettre un kit de bonnes pratiques, biodiversité aux lauréats, l'accompagnement également financier si besoin, sachant que la Région aide déjà beaucoup la Ville sur ce sujet. Puis, pour la Ville, elle s'engage à respecter la charte graphique, d'une part, en indiquant sur le site du lac de Sévigné, le soutien de la région Ile-De-France à ce programme, en apposant le logo de la région Ile-De-France et en informant la Région de toutes les actions qui sont prises en faveur de la biodiversité au travers de plateformes dédiées de la région.

Cet engagement va permettre de montrer la volonté de la Ville, de préserver ces espaces naturels. Nous avons déjà d'autres démarches, puisqu'avec la Ligue de protection des oiseaux, nous avons déjà un engagement fort par rapport à la biodiversité. Là, c'est encore un autre type d'engagement pour montrer notre engagement sur un patrimoine et le rendre visible auprès, pas tant des Livryens qui le connaissent bien, mais auprès des autres Villes et auprès de la Région. En effet, ce lac de Sévigné est quand même un joyau un peu exceptionnel que nous avons. Et avec tous les travaux que nous allons engager, nous allons le rendre encore plus estimable et encore plus agréable pour les Livryens et pour les habitants du département et de la Région.

C'est une initiative de visibilité et d'engagement mutuel autour d'un site qui doit préserver sa biodiversité, puis son aide à lutter contre le réchauffement climatique avec cet espace avec beaucoup d'eau et qui favorise aussi toute la partie îlots de fraîcheur. Parmi les éléments dont on a pu déjà discuter, il y a tout ce qui permet de maîtriser aussi la chaleur en Ville, c'est quelque chose d'important. C'est une démarche supplémentaire permettant de mettre en évidence toute la valeur de ce patrimoine.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur CARRATALA, pour la présentation de cette délibération. Y a-t-il des observations ? Madame HODÉ ?

**Madame HODÉ** – J'ai juste une question, parce que dans le dossier, il est indiqué que les travaux commenceront en décembre 2022. Est-ce que ça ne va pas poser de souci pour le dossier ?

**Monsieur CARRATALA** – Non, je ne crois pas, puisque de toute façon, comme l'a dit Monsieur le Maire, les études sont en train d'être finalisées, mais il n'y avait pas de condition de démarrage de certains travaux à une certaine date. Sur cet engagement-là de tout ce que je vous ai lu, on aurait pu, déjà, sans travaux, rentrer dans cette démarche de labellisation. C'est indépendant pour moi de tous travaux.

**Madame HODÉ** – Il y a un « considérant », c'est pour ça. Considérant que la commune a prévu de débiter les travaux d'aménagement du site du lac de Sévigné en décembre 2022, c'est pour ça que je pose la question.

**Monsieur le Maire** – Le projet était de valoriser le lac de Sévigné, que les travaux vont démarrer, puisqu'ils ont démarré. La qui allait faire, a commencé entre guillemets à travailler, même si elle ne travaille pas physiquement sur le terrain. Elle a commencé à prendre toutes les mesures. Il y a des études complémentaires qui ont été faites. Cela fait partie des travaux inhérents à une préparation de chantier. Donc il n'y a pas de souci pour moi sur cette valorisation. Et ce qui était mis en avant, c'était surtout la valorisation de ce patrimoine au regard des travaux que nous allons réaliser. Monsieur CARRATALA, je vous propose de passer et de faire voter notre assemblée.

**Monsieur CARRATALA** – Oui. Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire** – Merci beaucoup, Monsieur CARRATALA. Nous allons passer à la délibération n°19 et je vais laisser la parole à Madame FOURNIER.

**N°2022-12-19 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CONCERNANT LE DISPOSITIF « UN TOIT POUR ELLE » VISANT A FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT PERENNE AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES**

**Madame FOURNIER** – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Comme cela a été dit dans le titre de délibération, il s'agit d'un renouvellement pour la convention « Un toit pour elle ». Là, c'est un renouvellement qui est plus fort, puisqu'on a associé les bailleurs sociaux. Il y en a quatre sont signataires sur la Ville. Il s'agit donc des bailleurs Immobilière 3F, CDC Habitat, Antin Résidences immobilières et Moulin Vert, en sachant qu'il y a cinq autres bailleurs sociaux qui sont présents sur la Ville, mais qui sont signataires à l'échelle du département. Les femmes victimes de violences qui sont concernées par ce dispositif, ce sont celles qui sont prises en charge par les associations de l'Amicale du Nid et de SOS Femmes 93, ou bien alors qui ont bénéficié d'une ordonnance de protection ou qui sont dans le dispositif grave danger.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame Fournier. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Madame BITATSI-TRACHET ?

**Madame BITATSI-TRACHET** – C'est juste une précision. C'est vrai qu'il y a un logement seulement sur la Ville de Livry qui est réservé. Il y a huit bailleurs, mais un seul logement. Je trouve que c'est peu. C'est tout ce que je voulais dire. C'est déjà très bien, mais je trouve que c'est peu face au problème de violences faites aux femmes et au fait que quasiment tous les deux jours, il y a une femme qui meurt sous les coups de son compagnon ou de son ex-compagnon. Merci.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame BITATSI-TRACHET. Et Madame FOURNIER, qui est très impliquée dans cette délégation, va vous répondre.

**Madame FOURNIER** – Oui, dans la convention, il y a bien marqué un logement, mais rien ne nous empêche d'en attribuer plus, en sachant que cette année, nous avons attribué deux logements.

**Monsieur le Maire** – Et je rappelle que nous avons aussi un travail qui a été mené, toujours par Madame FOURNIER, avec les services du CCAS pour mettre à disposition des locaux, avec notamment l'association La Main Tendue, pour mettre à l'abri des femmes victimes de violences dans des locaux de la Ville. Donc, on a quelques possibilités autres que cette convention « Un toit pour elle », mais elles permettent d'avoir différents dispositifs au regard parfois de l'urgence de ces situations. Madame FOURNIER, je vous propose, puisqu'il n'y a plus de questions, de passer au vote.

**Madame FOURNIER** – Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire** – Merci beaucoup. Passons à la délibération suivante et je vais laisser la parole à Madame BORDES.

## **N°2022-12-20 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA « MISSION LOCALE DE LA DHUYS »**

**Madame BORDES** – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit de renouveler la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la ville de Livry-Gargan et la Mission locale de la DHUYS pour l'emploi et dans le cadre d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans en insertion pour leur permettre de réaliser leurs projets professionnels et d'avancer sur ce plan-là. La Mission Locale a pour vocation d'assumer l'accompagnement et le suivi des jeunes de 16-25 ans déscolarisés, en vue de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Il y a les deux entités sociales et professionnelles, ce qui règle pas mal de problèmes aussi sur le côté social, de précarité et sur la santé aussi.

Dans ce cadre, la Mission Locale s'engage à impulser et à coordonner des actions innovantes pour les jeunes du territoire. La Mission Locale regroupe six communes, dont Livry-Gargan. La ville de Livry-Gargan souhaite mener une politique de l'emploi dynamique, notamment en direction des jeunes, et c'est pourquoi elle entend donner à la Mission Locale, les moyens d'accueillir les jeunes sur son territoire, dans le cadre de l'antenne de la Mission Locale de la DHUYS et de les faire bénéficier de l'ensemble des services dans des locaux adaptés et proches de leur domicile. Au niveau de ces conventions, elle est établie pour une durée d'un an.

Par rapport à son impact financier, la Ville met à disposition de la Mission Locale, un local, je dirais plus une maison quand même, parce que ce n'est pas seulement un local, avec un certain nombre de mètres carrés situé à 2, Avenue Winston Churchill. Elle prend en charge le nettoyage des locaux, ainsi que les fluides, l'électricité et l'eau. La Ville paie annuellement une cotisation dont le montant est établi sur la base de 0,58 centime par habitant. Pour 2022, le montant s'élève à 26501,36 centimes. En lien avec le développement durable, il y a l'axe cinq de l'agenda 21. Livry-Gargan est une Ville pour tous. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et la Mission Locale de la DHUYS pour l'année 2022, d'autoriser le Maire à signer cette convention. Je précise que je ne prendrai pas part au vote, étant présidente de la Mission Locale pour une durée de deux ans. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Monsieur le Maire** – C'est ce que j'allais poser, Madame BORDES.

**Madame BORDES** – Merci, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** – Je vois combien de mains levées ? Une. Madame HODE ?

**Madame HODÉ** – Je vais revenir sur une demande qu'on fait depuis un petit moment. Je voulais savoir où en était la convention avec le CMS, parce que vous avez parlé à juste titre des questions de santé pour les jeunes. Je voulais savoir où ça en était. Je voulais savoir s'il était prévu une augmentation de la subvention. Ça aussi, c'est une question récurrente. Je voulais savoir quelles seront les conséquences du désengagement de la Région sur la Mission Locale. Pouvez-vous nous en dire plus ?

**Madame BORDES** – Sur la question avec le CMS, on y travaille. Il y a beaucoup d'améliorations. De toute façon, on travaille sur différents sujets, entre autres, sur les violences faites aux femmes. Et sur le CMS, de toute façon, il y a possibilité de prendre un rendez-vous si vraiment il y avait une urgence pour un jeune de Livry-Gargan.

Je précise quand même que les jeunes de Livry-Gargan peuvent être accueillis sur les autres structures des autres Villes. Ils sont aussi accueillis sur Clichy-Sous-Bois, puisqu'il y a le siège et il y a énormément d'espaces et de locaux sur Ecopole. On démultiplie aussi, puisqu'ils ont maintenant un étage sur le bâtiment de Sodexo pour tout ce qui est la mise en place du CEJ, du Contrat d'engagement jeune, anciennement Garantie jeune. Donc, les jeunes Livryens en insertion et qui sont inscrits à la Mission Locale peuvent être accueillis, entre autres là-bas aussi sur les différents dispositifs.

Vous m'avez aussi posé la question sur le montant de la cotisation. Pourquoi on ne donne pas un montant plus important ? Il faut savoir quand même que sur 2022, ce n'est pas encore fait. Ce sera fait au mois de février 2023 sur l'ensemble du montant attribué pour la Mission Locale de la DHUYS, puisqu'il n'y a pas que la cotisation. Il y a aussi, comme je le disais précédemment, les fluides, l'entretien, l'eau, le gaz, l'électricité et les petits travaux qui sont pris en charge par la Ville. Il y a 26 106 euros qui faisaient partie de la cotisation 2021. Sur les fluides, on arrivait à 9 831 et quelques.

Sur les travaux nettoyage et assurances, on arrivait à 2 248 euros. Si on prend la valeur locative aussi de la bâtisse en soi, qui est de 42 000, ça fait un montant total de plus de 80 000 euros par an. Au 30 novembre, plus de 2000 jeunes étaient inscrits sur l'ensemble des communes. Et sur Livry-Gargan, cela représente 20 % des jeunes. Ce n'est pas sur une année complète, on dit bien le 30 novembre. Donc, il y aura une petite augmentation pour le dernier mois.

Vous aviez une autre question, Madame HODE ? Pour ce qui est désengagement au niveau de la Région, il y a quand même des fonds qui sont donnés. Cela dit, les Missions Locales doivent aussi chercher des fonds sur des appels à projets. Et sur le CEJ, on est sur une enveloppe de 497 jeunes à l'année. Je pense que la mission locale de la DHUYS gère relativement bien son budget. Elle va chercher énormément de fonds sur d'autres dispositifs. Elle se développe aussi sur des actions comme l'agrément pour faire des permis de conduire pour les jeunes qui sont en insertion. Là, c'est en cours et je pense qu'elle se défend relativement bien par rapport à d'autres Missions Locales. Au niveau de la Région, vous savez qu'on baisse un peu les fonds, mais il faut savoir aussi aller chercher. Il ne faut pas attendre que cela vienne, mais il faut aller chercher de l'argent ailleurs sur des appels à projets.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame BORDES. On va passer au vote et d'ailleurs, je vous propose de faire voter l'assemblée.

**Madame BORDES** – Oui. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame BORDES. Passons à la délibération suivante qui sera présentée par Madame COLLET. D'ailleurs, j'en profite pour avoir une pensée pour Madame Catherine OLLIVET, qui était présidente et fondatrice de France Alzheimer 93, qui est décédée malheureusement le 7 novembre dernier et qui s'est engagée fortement pour mettre en place des actions, de l'accompagnement des familles et des personnes atteintes d'Alzheimer. Madame COLLET, je vous laisse la parole.

## **N°2022-12-21 : CHARTE VILLE AIDANTE ALZHEIMER**

**Madame COLLET** – Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de la charte Ville aidante Alzheimer visant à formaliser le partenariat avec l'association France Alzheimer, pour favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées au sein de la commune. Aujourd'hui, la maladie d'Alzheimer est la plus fréquente des maladies neurodégénératives.

Un million de personnes sont atteintes par la maladie en France et chaque année, 225 000 nouveaux cas sont recensés. Il est estimé que trois millions de personnes sont concernées par la maladie d'Alzheimer, maladie et proches aidants. Si la maladie frappe le plus souvent des personnes âgées, près de 15 % de plus que de 80 ans, elle peut aussi survenir beaucoup plus tôt.

Aujourd'hui, en France, les études estiment à 33000, le nombre de patients de moins de 60 ans qui sont atteints de la maladie d'Alzheimer. La maladie d'Alzheimer est la première cause de dépendance lourde chez les personnes âgées et première cause d'entrée en institution. Les statisticiens prévoient qu'en 2040, 2,1 millions de personnes seront concernées par cette maladie chez les plus de 65 ans. Depuis plus de 30 ans, l'association France Alzheimer et Maladies apparentées s'engage aux côtés des familles, des professionnels du secteur médico-social, des chercheurs et des acteurs institutionnels pour optimiser à court terme les soins et améliorer à long terme la lutte contre l'Alzheimer et ses maladies apparentées.

Forte d'un réseau de près de 100 associations départementales présentes en France, France Alzheimer dispense aux professionnels et bénévoles, des formations spécifiques. Elle anime également des cafés mémoires, des plages de relais, des groupes de parole, des ateliers à médiation artistique, de stimulation cognitive et organise des séjours de vacances. C'est pourquoi Livry-Gargan souhaite affirmer son soutien à l'association France Alzheimer en signant la charte Ville aidante Alzheimer et s'engage à renforcer son action en faveur de l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentées au sein la commune.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame COLLET. Y a-t-il des demandes et des prises de parole ? Madame BITATSI-TRACHET ?

**Madame BITATSI-TRACHET** – C'est intéressant de pouvoir adhérer, ce n'est pas le problème. Je ne vois pas du tout cité un EHPAD.

**Monsieur le Maire** – Excusez-moi, je n'ai pas entendu.

**Madame BITATSI-TRACHET** – Vous savez quand elle dit : « Pour ce faire, avec l'aide de l'association France Alzheimer, Livry-Gargan s'engage à renforcer les actions menées par la Ville et le CCAS. » Donc, on va retrouver. D'accord. Mais on n'a ni l'EHPAD, ni le CMS. Je voulais savoir pourquoi. Merci.

**Monsieur le Maire** – On va vous répondre. Madame HODE ?

**Madame HODÉ** – C'est une très bonne initiative, il n'y a pas de souci. J'ai juste une question. Comment s'articuleront les missions avec l'accueil de jour à Émile Gérard ? Est-ce que l'association peut accompagner les Livryens, qui sont parfois assez mécontents ou rencontrent des difficultés par rapport à cet accueil de jour ?

**Monsieur le Maire** – L'objectif, c'est de travailler en coordination avec l'EHPAD Emile Gérard, le CMS. Et cet engagement de la Ville va permettre d'apporter, d'apporter un soutien supplémentaire aux familles livryennes à travers la tenue de permanence. Je me félicite. Et si on renforce ce maillage-là au sein de notre commune, on peut accompagner encore plus facilement les familles, les personnes atteintes de cette maladie et aussi les personnes aidantes, parce que c'est aussi important de pouvoir accompagner les personnes aidantes.

Et comme la maison de répit le fait avec l'EHPAD Emile Gérard, il y a sans doute encore un renforcement à faire, mais elle existe sur le territoire de Livry-Gargan et on peut se féliciter d'avoir cette nouvelle maison de répit qui s'est mise en place très récemment avec le département. Donc, on continuera à accompagner ces projets-là, comme d'autres projets. Pas d'autres questions ? Madame COLLET, je vous laisse procéder au vote.

**Madame COLLET** – Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire** – Merci beaucoup. Passons à la délibération n°22 et je vais laisser la parole à Madame MOULINAT-KERGOAT.

#### **N°2022-12-22 : CONVENTION AVEC LA REGION POUR LES TARIFS NAVIGO CULTURE AU CCYM**

**Madame MOULINAT-KERGOAT** – Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la charte à conclure avec la Région Ile-De-France, Ile-De-France Mobilités. Le Comité régional du tourisme portant sur les engagements réciproques pour le déploiement d'une offre Navigo Culture au Centre culturel Cinéma Yves Montand. Les partenaires ont créé en 2020 le Navigo Culture. C'est une démarche qui permet aux abonnés et transports franciliens de disposer d'offres promotionnelles ou de services dédiés au sein de l'établissement culturel partenaire. La ville de Livry-Gargan et son centre culturel souhaitent prendre part au dispositif afin de favoriser la mobilité culturelle des Franciliens et améliorer la visibilité de sa programmation. Cela permet aussi de faciliter l'accès à la culture des usagers des transports, ce qui s'inscrit à double titre dans une démarche de développement durable.

En quoi ça consiste ? Si vous avez un Pass Navigo mensuel ou annuel, vous pouvez vous rendre au Centre culturel Yves Montand et acheter vos places de spectacle au tarif des abonnés Ma Carte. Si vous êtes déjà abonnés Ma Carte et que vous disposez du Pass Navigo, vous avez aussi la possibilité de faire profiter du tarif Ma Carte d'une tierce personne de votre choix. Le dispositif fait donc l'objet d'une charte de partenariat pour une durée d'un an, reconductible deux fois.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la charte d'engagement réciproque à conclure avec la Région Ile-De-France, ILE-DE-FRANCE Mobilités et le Comité régional du tourisme portant sur les engagements réciproques pour la mise en place d'une offre Navigo Culture au Centre culturel cinéma Yves Montand, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution, de dire que les détenteurs d'un abonnement au Pass Navigo bénéficient du tarif individuel le plus avantageux pour les séances de cinéma et les spectacles, et de modifier l'article 6 de la délibération 20220604 du Conseil municipal du 8 juin dernier, qui portait sur l'actualisation des tarifs des activités culturelles.

Il faudra ainsi l'amender et dire que les abonnés au Pass Navigo disposant d'un abonnement Ma Carte peuvent faire bénéficier du tarif abonné Ma Carte, une tierce personne de leur choix sur la billetterie spectacles et cinémas. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame MOULINAT-KERGOAT. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous demande donc de procéder au vote de notre assemblée, Madame MOULINAT-KERGOAT.

**Madame MOULINAT-KERGOAT** – Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci à tous.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire** – Merci pour ce vote à l'unanimité. Passons à la délibération n°23 et je vais laisser la parole à Madame BOUDJEMAI.

**N°2022-12-23 : CONVENTION A CONCLURE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT L'EXTENSION DE L'ALSH VAUBAN DE LA COMMUNE DE LIVRY-GARGAN DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PLAN MERCREDI-AIDE NATIONALE EXCEPTIONNELLE A L'INVESTISSEMENT EN ALSH »**

**Madame BOUDJEMAI** – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. En effet, dans le cadre d'un précédent Conseil municipal, nous avons eu à évoquer les projets de modernisation de nos écoles et les efforts consentis par Monsieur le Maire et son équipe municipale. L'objet de cette délibération porte sur l'école maternelle Vauban, puisqu'on avait déjà eu à l'évoquer à travers la création d'un bâtiment comprenant six classes avec l'accueil des élèves et également la création de sanitaires, d'un second bâtiment, qui abriterait un accueil de loisirs mixte et également des salles d'activité et une salle polyvalente, mais également une salle de motricité.

C'est vrai que dans le cadre de ce travail amorcé, il nous apparaissait important de saisir la CAF, qui est partenaire incontournable de la Ville pour ce type de projet, donc d'ALSH, dix centres de loisirs, et dans le cadre du dispositif plan mercredi. C'est une enveloppe dédiée à l'investissement pour permettre à ce centre de loisirs d'être mis en œuvre. La CAF est sollicitée par voie de délibération à hauteur de 300 000 euros pour cette extension. Actuellement, les capacités d'accueil du Centre de loisirs Vauban sont de 56 places. À terme, il serait de 138 places, soit 80 places créées. Monsieur le Maire ?

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame BOUDJEMAI. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Vous pouvez procéder au vote.

**Madame BOUDJEMAI** – Merci, Monsieur le Maire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, chers collègues.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire** – Merci. Passons à la délibération n°24. Madame BOUDJEMAI, vous avez toujours la parole.

**N°2022-12-24 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

**Madame BOUDJEMAI** – Merci à nouveau, Monsieur le Maire. En effet, il s'agit toujours avec le concours de la CAF, partenaire ô combien incontournable pour ces questions de parentalité et d'accompagnement des partenaires.

Là, il s'agit de mettre en évidence une convention territoriale globale avec la CAF, qui remplace les CEJ, donc les contrats enfance jeunesse. L'idée est plutôt que d'avoir trois domaines distincts dans l'ancien Contrat enfance jeunesse, c'est de raisonner par domaine et surtout d'intimement. Donc, lier à la fois les domaines de la petite enfance avec Madame LE COZ dans le cadre de son secteur d'intervention, et également la jeunesse avec Madame MAKHLOUF, pour ce qui est de toutes les actions liées sur le sujet, tant au niveau des jeunes que des parents et également sur mon volet qui me concerne en termes d'élus de secteur sur l'enfance.

Concrètement, c'est plutôt une base, en tout cas qui nous permet d'y voir beaucoup plus clair dans les différentes structures de la Ville sur ces trois domaines. Nous ne gagnons pas plus de subventions, mais nous n'en perdons pas non plus. Mais il y a une meilleure visibilité des objectifs et des moyens alloués à travers la CAF. Il nous est donc demandé de travailler sur ce nouveau support, qui nous amène à vous le proposer ce soir. Si vous avez des questions, n'hésitez pas. Sachez que nous sommes amenés, à travers cette délibération, Monsieur le Maire, à vous autoriser à la signer et également tous les avenants et conventions qui amèneront aux ouvertures d'actions sur ce sujet.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame BOUDJEMAI. Y a-t-il des demandes de renseignements ou des prises de parole ? Je n'en vois pas, Madame BOUDJEMAI, je vous laisse procéder au vote.

**Madame BOUDJEMAI** – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci chers collègues.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire** – Merci. Je vous laisse continuer sur cette belle lancée.

#### **N°2022-12-25 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL EN ELEMENTAIRE**

**Madame BOUDJEMAI** – En effet, c'est une des délibérations qu'il nous a été amené de vous présenter ce soir dans le cadre d'un appel à projets par les services de l'Éducation nationale. La crise sanitaire nous a permis de travailler différents sujets, de pouvoir améliorer et surtout avoir un retour d'expérience dans différents sujets. Pour ce qui est des écoles, c'est vrai que cet appel à projets, et ne serait-ce que les retours de terrain lors du contexte sanitaire, nous avaient permis de pointer des difficultés de communication lorsqu'il n'était pas permis aux enfants, mais sur un laps de temps, de ne pas pouvoir aller à l'école, de pouvoir continuer à échanger et à communiquer avec les enseignants, avec les directions d'école et les parents d'élèves, mais surtout les élèves pour les tenir au courant.

C'est une question qui est apparue à travers cet appel à projets. Il nous est proposé de participer au financement d'un ENT, donc un espace numérique de travail. On voit dans les écoles, ce serait une expérimentation sur les 12 écoles élémentaires, cela nous permettrait de mettre en œuvre dans un premier temps, c'est un retour d'expérience, on verra les bienfaits ou non de cette expérimentation. Mais surtout, sur certaines écoles, cela permettrait aussi d'avoir un esprit d'équité, puisque certaines écoles ont des blogs, d'autres non. C'est aussi une question de personnalité, à travers les directions d'écoles et les enseignants, de maintenir ou pas des blogs.

Là, l'idée, c'était aussi de permettre que toutes les écoles soient au même diapason, aient les mêmes supports. On le voit très bien dans son second degré, pour ceux qui connaissent, ça rejoindrait un ENT qui est celui de Pronote, donc qui est très interactif, qui permet aux parents de discuter communément ou individuellement. C'est une très belle initiative qui nous est donnée, de voter à travers un financement en termes de dépenses pour la Ville sur le fonctionnement, Monsieur le Maire, mais d'avoir une subvention en termes d'investissement avec les services de l'Etat.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame BOUDJEMAI. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Monsieur TRILLAUD.

**Monsieur TRILLAUD** – Merci. J'aimerais savoir, donc ça va être mis en place sur les écoles élémentaires ? Vous avez répondu à une partie de ma question, puisque c'est proche de Pronote, que je connais, parce que je travaille avec. Par contre, quel est le retour au niveau des enseignants ?

**Madame BOUDJEMAI** – Pour le moment, nous ne l'avons pas, parce que ça va être une expérimentation. Et l'expérimentation va être tant en termes de retours d'évaluations des parents, des enseignants et des directions d'école. C'est vraiment une expérimentation qui va nous permettre de savoir si ce même dispositif, qui existe sur le second degré, est transposable ou non pour les écoles élémentaires. Mais pour le moment, il y a une adhésion de l'Education nationale, puisque c'est un projet qui nous a été soumis par eux, mais nous avons mis plutôt un contexte d'expérimentation pour nous assurer que cela ne soit pas quelque chose de plaqué, figé et qui ne coïncide peut-être pas avec les réalités de terrain d'une école élémentaire, parce que c'est vrai que le second degré et le premier degré, on ne peut pas tout transposer, mais peut-être qu'il y a des améliorations, ou au contraire, d'autres outils qui pourraient apparaître lors d'échanges.

D'autant que c'est avec un référent TICE qui est Monsieur Ethal pour l'Éducation nationale, qui est aussi un expert au sein des directions d'écoles et de l'inspecteur de l'Education nationale. Mais on ne s'octroie pas cette expérimentation pour autant. Il est encore trop tôt pour vous dire ce qu'il en est en tout cas, mais on ne manquera pas de vous tenir au courant si vous le souhaitez, indépendamment d'une délibération qui pourrait évoquer le sujet.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame BOUDJEMAI. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas. Vous pouvez procéder au vote, Madame BOUDJEMAI.

**Madame BOUDJEMAI** – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci chers collègues.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire** – Merci beaucoup. Passons à la délibération n°26. Je vais laisser Madame LE COZ présenter cette délibération.

**N°2022-12-26 : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT  
– PRESTATION DE SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE AVEC LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

**Madame LE COZ** – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Comme régulièrement, nos conventions arrivent à échéance et c'est ce qui s'est passé sur le RPE ex-RAM, ça a changé de nom entre-temps, Saint-Claude. Il convient de resigner une convention qui couvrira la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Pour information, cette année, nous avons eu 44 000 euros de subventions. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Madame BOUDJEMAI** – Vous excuserez Monsieur le Maire, qui s'est momentanément absenté. Avez-vous des observations ou des questions, chers collègues ? Non ? Je vous propose, Madame LE COZ, de procéder au vote.

**Madame LE COZ** – Merci, Madame BOUDJEMAI. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Madame BOUDJEMAI** – Merci. Nous passons à la délibération suivante. Elle a concerné Madame MAKHLOUF.

#### **N°2022-12-27 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT COUP DE POUCE JEUNESSE**

**Madame MAKHLOUF** – Merci, Madame BOUDJEMAI. Bonsoir, chers collègues. Fortement engagée dans le développement de sa politique en faveur de la Jeunesse, la commune de Livry-Gargan favorise la mise en œuvre d'actions concourant à l'accompagnement des jeunes dans une perspective d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne. En effet, les jeunes sont souvent confrontés à des difficultés pour réaliser leurs projets. Le manque d'information, d'orientation, d'accompagnement, de moyens matériels et financiers, constitue souvent des obstacles à leur réussite.

Un bref rappel du process de ce dispositif. La commune alloue une aide financière permettant aux jeunes de 16 à 25 ans de réaliser leurs projets. Pour ce faire, ce dispositif est donc soumis à des critères d'éligibilité. Puis, dans le courant de l'année, le service Jeunesse organise des appels à projets et chaque projet donne lieu à la constitution d'un dossier.

Ces dossiers sont périodiquement présentés à la commission Coup de pouce Jeunesse composée des membres ayant voix consultative, puis présentés au Conseil municipal ayant voix délibératives. Chaque porteur de projet doit s'engager à respecter le règlement et, en contrepartie de cette aide financière, s'engage à réaliser une action citoyenne au profit de la commune ou auprès d'une association.

Toutefois, afin de faciliter l'accès au Coup de pouce Jeunesse et le suivi des jeunes engagés, il a été convenu d'actualiser les modalités de dépôt de candidatures, les montants des aides attribuées, le nombre d'heures citoyennes à réaliser en contrepartie et les outils de suivi et d'accompagnement. En termes de temporalité du dispositif, afin de faciliter l'accès au plus grand nombre de jeunes âgés de 16 à 25 ans, il est proposé de ne plus fonctionner sous forme d'appels à projets périodiques, mais de réceptionner les dossiers tout au long de l'année. Leur instruction s'effectuera par ordre de réception des dossiers dûment complétés.

Quant au plafond de certaines aides allouées, le permis B se verra allouer un montant pouvant aller jusqu'à 600 euros, versés sous forme de chèques cadeaux nominatifs utilisables uniquement en auto-école, au lieu de 300 euros. Pour les projets d'études universitaires, formation qualifiante en France ou à l'étranger, le montant sera de 700 euros et non plus de 400 euros. Concernant le nombre d'heures à réaliser en contrepartie, le Porteur de projet s'engage à donner de son temps à la commune ou à une association. Donc, de 20 heures pour un montant alloué entre 100 euros et 499 euros, 30 heures pour un montant entre 500 euros et 699 euros et 40 heures entre 700 et 1 000 euros.

Quant à l'actualisation des outils de suivi, les lauréats auront six mois pour réaliser leurs heures citoyennes. Une attestation devra être délivrée par le service ou l'association et le contrat d'engagement entre le jeune et la commune remplacera la convention. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** – Merci Madame MAKHLOUF. Y a-t-il des demandes ou des prises de parole ? J'en vois deux. Monsieur PERRAULT ?

**Monsieur PERRAULT** – Oui, c'est simplement pour dire que globalement, par rapport aux évolutions proposées, on est plutôt favorables. Il y a quand même une chose qui nous chagrine, c'est qu'alors que dans le même temps, on augmente un peu la valeur du coup de pouce, mais on a plutôt tendance à diminuer la contrepartie demandée aux jeunes. C'est là-dessus que j'insiste souvent, parce que c'est une pierre d'achoppement. Je regrette qu'on diminue cet engagement des jeunes. J'ai fait toute ma carrière auprès des jeunes et je pense qu'il ne faut pas céder devant leur légèreté dans l'attitude.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur PERRAULT. Monsieur TRILLAUD ?

**Monsieur TRILLAUD** – Oui, je voulais savoir au bout de combien de dossiers convoque-t-on une commission. Merci.

**Monsieur le Maire** - Madame MAKHLOUF, je vous laisse répondre à ces deux questions.

**Madame MAKHLOUF** – D'accord. Au niveau du nombre de dossiers, cela n'a pas encore été établi. C'est-à-dire qu'on va réceptionner les dossiers, ils vont être étudiés, ensuite, ils seront soumis à la commission au fil de l'eau. Monsieur PERRAUD, on a réduit le nombre d'heures, mais vous êtes très bien informés du fait qu'il y ait une réelle difficulté à faire accomplir l'ensemble des heures des jeunes. Les jeunes ont évolué et ils sont en attente d'une aide, mais ils souhaitent en contrepartie réduire cette aide. C'est dans une consultation avec ces jeunes qu'ils nous ont expliqué que pour eux, c'était un fardeau d'accomplir autant d'heures. Donc, on a essayé de trouver un juste milieu. On a accédé à leur demande de réduire les heures. Et comme la vie devient de plus en plus chère, on sait aujourd'hui qu'un permis de conduire est de l'ordre de 1200 euros. Donc, il est important pour nous aussi de pouvoir les accompagner et les soutenir dans cette démarche.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame MAKHLOUF pour les éléments apportés. D'ailleurs, puisqu'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

**Madame MAKHLOUF** – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le reste est pour.

*La délibération est adoptée à la majorité par :*

**- 38 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves  
BOUDJEMAI Kaïssa + AIDOU DI Salem  
MANTEL Serge  
MONIER Annick  
MILOTI Donni + BEREZIN Serge  
BORDES Roselyne  
CARRATALA Henri  
LE COZ Lucie  
MICONNET Olivier  
MOULINAT- KERGOAT Hélène

ARNAUD Philippe  
CARCREFF Corinne  
ATTARD Gérard + HERRMANN Marie-Catherine  
MAKHLOUF Dounia  
LAFARGUE Jean-Claude  
LEROUX Pierre-Olivier + KOUCEM Yacine  
DI IORIO Rina  
MARKARIAN Olivier  
FOURNIER Marine  
CHASSAIN Clément

BERNARD Anne  
BARATTA Jean-Pierre + GUIMARAES Odette  
ADLANI Myriam  
DJABALI Sara + DELERUELLE Quentin  
CRALIS Christophe  
COLLET Marie-Madeleine  
MAUROBET Catherine

AOUATI Kheireddine  
BITATSI-TRACHET Françoise  
BACH Raphaël  
JOLY Nathalie  
TRILLAUD Laurent

**04 abstentions :**

HODÉ Laurence  
PERRAULT Gérard  
ROSSINI Christel  
HAMZA Ali

**Monsieur le Maire** – Merci beaucoup pour cette mise en place d'une modification du Coup de pouce Jeunesse. On peut être fiers d'accompagner des jeunes dans ce dispositif. Monsieur ARNAUD, je vais vous laisser la présentation de la délibération n°28.

**N°2022-12-28 : DENOMINATION DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE**

**Monsieur ARNAUD** – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, pour cette délibération, il est proposé aux membres du Conseil municipal de dénommer le terrain synthétique de football du Parc des Sports Alfred-Marcel-Vincent, Terrain Marianne Mako. Il s'agit du terrain qui se trouve le long de la Nationale 3. Marianne MAKO est née le 15 mai 1963 à Livry-Gargan et y passe toute son enfance. Elle fréquente les différentes écoles dans la Ville, jusqu'au lycée Boulloche, où elle a obtenu son baccalauréat. Après avoir commencé sa carrière en tant que pigiste au sein des services des sports de différents médias, elle intègre en 1987 l'équipe de l'émission Téléfoot sur la chaîne TF1.

Elle devient alors la première femme journaliste à la télévision française contribuant à une émission de football. Malgré un univers très masculin, pas toujours enclin à lui faciliter la tâche, elle a su faire sa place au sein de l'équipe de Téléfoot. Marianne MAKO obtient par la suite sa propre rubrique. En 1997, après une dizaine d'années de présence dans les missions, elle arrête sa collaboration au sein de l'émission. À la suite de cette expérience Marianne MAKO abandonne le journalisme sportif et travaille ensuite dans le secteur de la communication.

Une vingtaine d'années plus tard, alors que le machisme est dénoncé dans le milieu sportif, son parcours va servir d'exemple pour la jeune génération qu'elle aura inspirée. Par son courage, son professionnalisme et sa passion, elle a montré que le football et plus généralement le sport, ne sont pas faits que pour les hommes. Luttant contre un cancer pendant deux ans, elle a succombé à sa maladie, le 30 septembre 2018. Marianne MAKO est devenue une figure féminine pour sa passion et son engagement pour la discipline du football. Il est ainsi proposé de valoriser et rendre hommage à son exceptionnel parcours, en dénommant le terrain synthétique de football du Parc des Sports Alfred-Marcel-Vincent, Terrain Marianne Mako. A priori, l'inauguration aura lieu au cours du premier semestre 2023. Il est donc demandé au Conseil municipal de dénommer le terrain synthétique de football du Parc des Sports Alfred-Marcel-Vincent, Terrain Marianne Mako. Merci mes chers collègues.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur ARNAUD. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, donc Monsieur ARNAUD, vous pouvez procéder au vote.

**Monsieur ARNAUD** – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci mes chers collègues.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire** – Merci beaucoup. Passons à la 29<sup>e</sup> délibération. Je propose à Monsieur BARATTA de présenter cette délibération.

**N°2022-12-29 : REVERSEMENT DE LA TOTALITE DE LA RECETTE DE LA BILLETTERIE DE LA SOIREE KARAOKE DU CCYM EN FAVEUR DU CALT**

**Monsieur BARATTA** – Merci Monsieur le Maire. Nous allons finir par une note très optimiste, nous l'espérons. Le Centre culturel Cinéma Yves Montand a organisé le samedi 3 décembre 2022, un ciné-karaoké, qui comprend la projection du film Dirty Dancing, suivie d'un karaoké sur le thème des années 80. Parallèlement, l'association CALT, Collective des associations livryennes pour le Téléthon, organise une programmation autour du Téléthon dans notre Ville, les 2 et 3 décembre 2022. La Ville étant attachée à soutenir chaque année cette mobilisation en faveur de la recherche, il vous est proposé de reverser la totalité de la recette de la soirée karaoké à l'association CALT. Pour information, 66 personnes ont participé à ce karaoké, pour un montant et une recette de 231 euros. C'est très peu, mais c'est le geste. Merci à tous.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur BARATTA. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Vous pouvez procéder au vote de cette assemblée.

**Monsieur BARATTA** – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire** – Merci beaucoup. J'ai reçu trois questions, dont une première question de Madame BITATSI-TRACHET, que je vais laisser la poser.

**Madame BITATSI-TRACHET** – Vous y avez répondu le jour où j'avais envoyé la question, mais je vais quand même vous la poser. Monsieur le Maire, par courrier du 4 novembre 2022, nous vous avons fait part des difficultés financières rencontrées par nombre de Livryens et nous vous avons sollicité pour la mise en place d'un bouclier tarifaire social et d'un engagement de la révision des quotients.

Par courrier du 18 novembre, vous nous avez répondu être préoccupé par le pouvoir d'achat des Livryens et proposé aux services de la Ville d'étudier notre proposition. Votre réponse indiquait aussi la possibilité d'inscrire cette question au Conseil municipal de décembre. Or nous constatons que rien n'est inscrit dans ce sens au Conseil municipal du 15 décembre.

Des familles livryennes sont déjà impactées par l'inflation, particulièrement sur les produits de première nécessité, dont l'alimentaire, impactées par les hausses du coût de l'énergie et impactées par les hausses tarifaires des différents services municipaux. Nous aurions espéré que rapidement, la municipalité puisse agir à son niveau pour éviter la désespérance des familles. Pour cela, nous proposons la mise en place d'un bouclier tarifaire de moins de 20 % sur l'ensemble des tarifs municipaux et une refonte des quotients afin qu'un plus grand nombre de Livryens puissent bénéficier des tarifs accessibles aux services municipaux dans ces temps de crise.

Il est important d'agir rapidement. Pourriez-vous nous dire où en sont les études et de nos propositions ? Entre deux, vous avez répondu, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** – Je vais proposer à Madame BOUDJEMAI de vous répondre.

**Madame BOUDJEMAI** – Merci, Monsieur le Maire. En effet, Madame BITATSI-TRACHET, on a pris connaissance de votre courrier. Indépendamment de la réponse qui vous a été faite en marge du Conseil municipal, il nous apparaissait important de vous l'indiquer officiellement et oralement par voie de Conseil municipal, pour que l'ensemble des éléments vous soient à nouveau portés à l'ensemble de mes collègues, de la majorité, mais également de l'opposition. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, dans nos différentes délibérations ou décisions, le pouvoir d'achat occupe notre équipe municipale au premier rang.

Je crois qu'il faut savoir à la fois faire preuve de bon sens, d'économies nécessaires, mais pas des coupes budgétaires qui seraient défavorables à nos Livryens. Concrètement, dans le sujet que vous nous amenez à étudier, la question est aussi en lien avec une réalité de terrain. Un bouclier tarifaire de 20 %, représenterait une part non négligeable sur nos recettes communales et nous mettrait gravement en difficulté. Quand je dis gravement, c'est que cette opération de 20 % signifierait concrètement une baisse des recettes d'environ un million d'euros. Ce qui n'est pas moindre, ce qui n'est pas sans conséquence sur le travail d'investissement que la Ville doit mener en qualité de service public, puisqu'il n'est en aucun cas dans l'idée d'être une entreprise mercantile.

Nous sommes bien un service public, mais qui doit aussi faire preuve à une réalité de terrain et que nous devons prendre communément la mesure des conséquences. Quand je dis « communément », c'est vraiment l'ensemble de ce Conseil municipal.

Compte tenu du contexte économique qui s'attarde sur ces questions pour la restauration scolaire. Il y a ici aussi un principe de contexte économique qui nous vaut à la Ville, une augmentation des dépenses des fluides et de la restauration. Là, pour le coup, on a une évaluation de 2,3 millions d'euros, ce qui n'est pas neutre non plus.

Comme je vous le disais, c'est un exercice budgétaire qui ne serait clairement pas garanti pour nous, équipe municipale. Il nous apparaît difficile d'y répondre favorablement et cette politique tarifaire a été révisée en 2018. L'idée est d'améliorer la répartition des familles par tranches de quotients, puisqu'auparavant, nous avions huit tranches de quotient. Nous en avons désormais 15, avec l'idée d'avoir un effet de seuil le moins impactant pour les familles. S'il y avait cet effort de consenti, passer de huit tranches à 15, ce n'est pas non plus neutre pour nous, commune.

Dans le même temps, des actions complémentaires sont toujours menées en faveur des familles et de leurs enfants, notamment les plus fragilisés. On a un Centre communal d'action sociale et je remercie à la fois Monsieur le Maire en sa qualité de Président, mais également Madame BORDES en qualité de vice-présidente, puisqu'il y a un lien fort avec les familles, qui sont suivies avec le Centre communal d'action sociale. Pour ces familles qui seraient en difficulté, un accompagnement tarifaire leur est également accordé, voire un principe de gratuité. Il y a aussi ce principe de réalité qui est de s'attarder aux situations et d'étudier individuellement.

Il y a également l'application automatique pour les familles d'accueil, puisque nous parlons de parents, mais les enfants qui sont aussi en famille d'accueil font l'objet d'un accompagnement spécifique au niveau tarifaire. C'est aussi important de le spécifier. On l'avait déjà spécifié lors d'un précédent Conseil municipal, mais entre 2018 et 2021, nous n'avons pas augmenté les tarifs. Ils ont été gelés. Donc 2018-2021, ce n'est pas non plus neutre et c'était dans un contexte pour partie en raison de la pandémie. Toujours en septembre 2021, vous avez évoqué cette revalorisation de 2 %, mais elle est très loin des 140 % que vous avez évoqués dans un courrier. Si vous avez une situation ou des situations qui vous ont évoqué une augmentation de 140 %, je suis désireuse d'échanger avec vous, en toute transparence et en toute neutralité, avec le concours de l'administration générale, pour étudier cette situation, car elle nous apparaît des plus invraisemblables. Elle ne peut pas exister de par un quotient familial, quel qu'il soit.

On a conscience du contexte actuel, mais je crois qu'on doit aussi savoir être en capacité de connaître nos marges de manœuvre. J'entendais tout à l'heure Madame MAKHOUF sur les permis. Ce sont des choses très concrètes, on sait accompagner des situations où on augmente, parce qu'on sait qu'un permis de conduire permet d'accompagner un jeune à l'accès à l'emploi, à la formation, à des projets divers et variés. Les familles, sachez-le, pour ce qui revêt du volet périscolaire et scolaire, je ne remerciais jamais assez le CCAS, mais je considère qu'un service public doit aussi s'attarder à différentes actions. Je crois que si ces familles vous signifiaient des difficultés, je crois que l'Hôtel de Ville est l'une des premières structures qui doit ouvrir ses portes et accueillir, sans distinction, quelles qu'elles soient, ces familles. Je me permettrais juste de rajouter ces éléments qui complètent ceux que vous avez eus à communiquer, Monsieur le Maire, par votre courrier.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame BOUDJEMAI. La deuxième question a été posée par Madame HODÉ sur la sobriété et énergétique.

**Madame HODÉ** – Dans le cadre des mesures prises pour assurer la sobriété énergétique, vous avez décidé de réduire l'éclairage public, notamment pendant la nuit. C'est une réduction d'éclairage qui a également eu lieu en fin d'après-midi, début de soirée, pendant plusieurs jours, plongeant cependant des quartiers entiers dans la pénombre à des heures habituelles de sortie, départs et retours de l'école ou du travail, promenades du chien. Il me semble que l'absence d'éclairage est préjudiciable à la sécurité des piétons et des cyclistes, les uns comme les autres, aveuglés par la seule lumière des phares de voitures. Peut-être serait-il envisageable, comme c'est le cas dans d'autres communes, de tester l'allumage d'un candélabre sur deux permettant de réduire la facture, sans pour autant rendre les activités piétonnes difficiles.

**Monsieur le Maire** – Merci, Madame HODÉ. Monsieur MANTEL, je vous propose de répondre à Madame HODÉ.

**Monsieur MANTEL** – Merci, Monsieur le Maire. Madame HODÉ, je tiens à vous rassurer dès à présent. Nous n'avons pas attendu votre question pour mettre en place des actions correctives, puisque nous sommes aussi, comme vous, à l'écoute des administrés de la Ville, qui nous avaient fait déjà remonter ces questionnements. Juste pour vous rappeler que c'est un protocole que nous avons commencé à travailler lors de certaines réunions dans le cadre de la sobriété énergétique depuis le 2 novembre 2022.

Nous avons mis en place un certain nombre de protocoles, dont ce protocole d'allumage des candélabres à partir d'une certaine heure le soir et une extinction de ces candélabres un peu plus tôt le matin.

Suite à ces différentes remontées des administrés sur la baisse de luminosité et la tombée de la nuit beaucoup plus tôt, puisqu'il faut savoir qu'au fil de l'eau et en hiver, la nuit tombe beaucoup plus tôt, nous avons remis en place pour le soir, l'annulation du dispositif en place, à savoir l'éclairage des candélabres dès la tombée de la nuit. Concernant le matin, l'éclairage qui s'étendra de 45 minutes avant l'heure habituelle, c'est un dispositif qui prend en compte l'ancien dispositif, qui permettait un dispositif d'éclairage 30 minutes plus tôt pour le matin.

Concernant l'aspect technique, je vous rappelle que vous y faites souvent référence sur le réseau de la Ville. Aujourd'hui, d'éteindre un candélabre sur deux, ce n'est pas possible. Nous avons un réseau unique. Pour pouvoir mettre un candélabre sur deux, il nous faudrait un réseau en double fuseau, ce qui n'est pas possible. Pour rappel, aujourd'hui, sur la Ville, nous avons un peu plus de 4200 candélabres. Ce que vous nous dites, c'est aujourd'hui effectuer une opération manuelle sur 2100 candélabres. Techniquement, ce n'est pas possible. Il faudrait mettre aussi en place, sur un candélabre sur deux, un dispositif qui pourrait être mis en place. Mais aujourd'hui, ce point se ferait sur 40 points par jour. Donc, imaginez le nombre de mises en œuvre pour pouvoir mettre un candélabre sur deux en termes d'allumage.

De plus, de par la vétusté de notre système, n'avons pas non plus la possibilité de baisser ou d'augmenter l'intensité du candélabre au moment d'un passage piéton ou cycliste. J'espère avoir répondu, mais je vous rassure, la sobriété énergétique, nous en sommes conscients. Nous n'avons pas été les seules villes. Vous avez des villes qui ont pris la décision d'éteindre complètement les candélabres dans leur commune, même s'il y a cette notion, et nous ne l'avons jamais écartée, de sécurité au sein de notre commune.

**Monsieur le Maire** – Merci, Monsieur MANTEL. Il y avait une deuxième question de Madame HODÉ.

**Madame HODÉ** – Au Conseil municipal d'octobre 2022, vous nous avez indiqué que vous aviez remboursé sur vos deniers personnels, des frais liés au séminaire organisé dans une salle de conférence de l'hôtel Vienna House à Marne-La-Vallée, le 15 septembre 2019. Ce séminaire a donné lieu à la saisie par le procureur de la République de la brigade financière qui, après enquête, a reconnu votre responsabilité en vous demandant le remboursement de cette réunion, car il s'agissait, non pas d'une formation d'élus, mais d'une réunion préparatoire à la formation de la liste. Conférée décision de la commission nationale et compte de la campagne.

Au Conseil municipal de juillet 2020, vous nous aviez pourtant expliqué avec force détails que cette réunion était une formation sur le budget. C'est une version que vous avez défendue, ainsi que certains de vos adjoints, également devant le tribunal administratif à plusieurs reprises. Le remboursement signifie que vous admettez enfin l'utilisation frauduleuse d'argent public.

Rappelons que nous avons signé bien volontiers la charte de l' élu local, qui, dans ses articles 1 et 4, rappelle que l' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Alors que c'est sans hésitation que vous avez retiré sa délégation à l'un de vos élus, sur la base une lettre anonyme, et que vous disiez au début de l'année que : « Il m'a paru essentiel d'être entouré d'une équipe transparente et exemplaire, au-delà d'un choix d'un projet, une élection est aussi apportée sur un contrat moral passé entre les habitants et la municipalité. » Et nous sommes en parfait accord avec vos propos. Aussi, quand comptez-vous vous appliquer tous les beaux principes que vous dites défendre, à savoir la transparence et l'exemplarité ?

**Monsieur le Maire** – Madame HODÉ, voilà, cela fait, plusieurs mois que vous portez de lourds sous-entendus à mon encontre. Vous semblez vouloir soulever que mes mandats seraient entachés d'irrégularités. Je tiens une bonne fois pour toutes, profiter de cette séance publique pour vous répondre. Comme à mon habitude, je répondrai en toute transparence. Un premier signalement a été fait auprès de la Commission nationale des comptes de campagne, la CNCC. Pour rappel, cette commission qualifie les dépenses et est garante de la régularité et de la sincérité de ces derniers. Le 30 novembre 2020, dans sa décision relative aux comptes de campagne, la Commission nationale des comptes de campagne indique qu'à l'issue de l'instruction, il apparaît que, si un séminaire est organisé le 15 septembre 2019 à destination d'élus et colistiers potentiels, cette réunion, à terme préparatoire à la constitution de la liste, ne peut être considérée comme une dépense électorale au sens de l'article L5212 du Code électoral.

Dès lors, elle n'a pas tenu compte du signalement et a purement et simplement approuvé les comptes de campagne. En parallèle, une plainte a été déposée au Procureur de la République. Dans ce cadre, j'ai été auditionné le 28 juin 2022 par la brigade de répression de la délinquance économique, qui m'a indiqué que la prise en charge de cette dépense par la commune était contestée au motif qu'elle constituerait une dépense électorale. Quand j'ai pu l'expliquer, cette réunion s'inscrivait dans le cadre du travail de l'équipe municipale et avait pour objet deux thématiques principales : la communication en période électorale et la préparation budgétaire. En effet, c'est la première fois que le budget primitif de la Ville allait être voté en décembre.

Je rappelle, à toutes fins utiles, que tous les élus de la majorité municipale et du groupe Ensemble Réveillons Livry-Gargan y ont été conviés. Plus de la moitié d'entre eux n'ont pas été renouvelés sur la liste que j'avais le plaisir de conduire pour les élections municipales de 2020. Je considère donc pour ma part que cette réunion organisée le 15 septembre 2019 s'inscrivait dans l'activité communale et non des élections municipales à venir, analyse d'ailleurs partagée par la Commission nationale des comptes de campagne. Toutefois, pour couper court à tout débat de nature à entraver l'action municipale à laquelle je souhaite me consacrer, j'ai spontanément proposé de procéder au versement de la somme de 1849,12 € auprès du comptable public, ce qui a été fait depuis mon compte personnel. Le 26 septembre 2022, le Procureur de la République a classé sans suite cette procédure. Ma décision de verser cette somme s'inscrit dans ma philosophie et dans la vision de mandat et d'un mandat d'un élu.

Depuis mon élection en 2014, j'ai suivi deux principes : celui de la transparence vis-à-vis de mes administrés et celui de la rigueur budgétaire pour mes frais de représentation. Comme l'ensemble de mon équipe, j'exerce mes fonctions avec impartialité, diligence, probité et intégrité. En tant qu'élus, j'estime qu'il est essentiel de limiter son poids dans les dépenses de l'argent public.

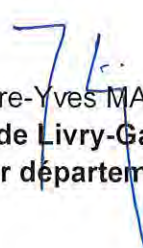
Ainsi, bien que je ne m'en vante pas auprès de mes concitoyens, j'ai fait le choix de ne pas avoir de chauffeur attitré, de ne pas disposer de véhicule de fonction. J'utilise mon véhicule personnel et effectue mes pleins d'essence directement à la pompe. Je n'utilise pas l'enveloppe liée aux dépenses de représentation et n'ai quasiment aucun frais d'annexe. Vous l'aurez compris, j'attache une grande importance à la gestion des deniers publics. Dans la vie comme en politique, il y a ceux qui ont des principes et ceux qui les appliquent. Voilà, Madame HODÉ, la réponse que je voulais vous faire ce soir.

Et comme l'ensemble des points à l'ordre du jour ont été abordés, différentes discussions ont pu être également réalisées, je propose de clore cette séance du Conseil municipal du 15 décembre 2022, le dernier de cette année 2022. Des questions ont été posées, donc vous poserez une question si vous voulez la prochaine fois.

**Madame HODÉ** – Je tiens absolument à reprendre la parole. Vous vous rendez compte ? Madame MONIER a remis en cause mon honnêteté. Dans ce cas-là, je m'appuie sur des décisions de justice, que ce soit le Tribunal administratif ou le procureur. Aussi, s'il y a quoi que ce soit à me reprocher, il faut porter plainte. Un élu a une obligation de dénoncer des délits dont il aurait connaissance. Je rappelle juste l'article 40 du Code de procédure pénale qui a été renforcé en 2015 par une loi. Si vous avez quelque chose à me reprocher, il faut porter plainte. Sinon, c'est de la diffamation. On est bien d'accord.

**Monsieur le Maire** – Madame MONIER, c'est bon, on va clore le débat. La séance est finie et je propose à l'ensemble des élus du Conseil municipal de finir l'année 2022 sur un message positif. Je voudrais d'une part, souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, que ces fêtes soient des moments pour chacun d'entre nous, partagés en famille, avec des amis, et qu'ils permettent à chacun d'avoir ces moments privilégiés que sont ces fêtes, de façon à ce que celles-ci puissent vous apporter de la joie, du bonheur, de la chaleur humaine. Et je pense que c'est aussi important dans notre vie d' élu municipal d'avoir ce temps personnel. Donc, je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et au plaisir de pouvoir de nouveau échanger avec vous en 2023 sur de nouveaux projets, de nouvelles délibérations qui font avancer la Ville et qui sont toujours dans l'intérêt des Livryens et des Livryennes, et toujours dans l'esprit de concertation et de grande démocratie. Merci à toutes et à tous. Bonne soirée.

*La séance est clôturée à 21h50.*

  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental